

## TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mercredi quatre juillet deux mille sept à dix-huit heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2006-2007 et 2007-2008 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 14, 19 d), 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2002.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21 a) dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil communal.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 54 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2006-2007 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 54 (législature 2006-2011), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2006, reliés par législatures jusqu'au N° 53, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

### En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

*Pour le Bureau de l'an 2006-2007 :*

Le président :	Jean-Luc CHOLLET	.....
La 1 <sup>re</sup> vice-présidente :	Myriam TETAZ	.....
Le 2 <sup>e</sup> vice-président :	Claude BONNARD	.....
Les scrutateurs :	Yves-André CAVIN	.....
	Monique COSANDEY	.....
Les scrutateurs suppléants :	Roland RAPAZ	.....
	Pierre SANTSCHI	.....
Le secrétaire :	Daniel HAMMER	.....

./.

---

*Pour le Bureau de l'an 2007-2008 :*

La présidente : Myriam TETAZ .....

Le 1<sup>er</sup> vice-président : Claude BONNARD .....

Le 2<sup>e</sup> vice-président : Yves-André CAVIN .....

Les scrutateurs : Cédric FRACHEBOUD .....

Pierre SANTSCHI .....

Les scrutateurs suppléants : Thi NGUYEN .....

Blaise Michel PITTON .....

Le secrétaire : Daniel HAMMER .....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Benoît Biéler, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Ulrich Doepper, Fabrice Ghelfi, Tristan Gratier, Marie-Claude Hofner, Sandrine Junod, Jacques-Etienne Rastorfer, Vincent Rossi, Isabelle Truan, Elisabeth Wermelinger.

**Membres absents non excusés :** Marlène Bérard, Nicole Graber, Gilles Meystre, David Payot, Francis Pittet.

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Transmission des pouvoirs**

M. Daniel Hammer, secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la passation des pouvoirs entre les Bureaux 2006-2007 et 2007-2008, qui s'est déroulée le mercredi 4 juillet 2007.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Claude Grin (Les Verts), M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.) et M. Philippe Clivaz (Soc.).

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le rapport-préavis N° 2007/23. (29 août 2007.)

**Démission**

de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (AGT) de la Commission permanente des finances, avec effet immédiat. (Lettre du 3 septembre 2007.)

**Pétition  
Dépôt**

des commerçants lausannois (1108 signatures) : « Super City Management – Non merci ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 signatures) : « Ne défigurons pas le collège de Villamont ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 2 juillet 2007 : Centre pour adolescents de Valmont (CPA) – 1010 Lausanne. Propriété de la Commune de Lausanne. Ouverture d'un compte d'attente pour les travaux de transformations intérieures et modification des façades.
- 9 juillet 2007 : Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude d'un modèle physique du barrage de Lavey afin de déterminer les transformations à entreprendre pour l'amélioration du transit des sédiments.
- 25 juillet 2007 : Situation du crédit d'investissement relatif à la construction de la salle omnisports du Vieux-Moulin.
- 15 août 2007 : Démission de M. Thierry Diserens, chef du Service d'assainissement.
- 28 août 2007 : Pétition pour le maintien d'un patrimoine historique et celui de la qualité de vie des habitants du quartier av. de France / ch. des Tonnelles. Dites non à la construction d'un immeuble gravement nuisible à la qualité de vie des habitants de ce quartier.
- 28 août 2007 : Pétition contre le projet d'une antenne de téléphonie mobile GSM/UMTS couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc.

**Motion  
Dépôt**

de M. Gilles Meystre (LE) demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28.

**Motion  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks.

**Motion  
Dépôt**

de M. Alain Hubler (AGT) : « µm5 : un 'micro-méto' pour le Vallon ».

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Guy Gaudard (LE) et consorts (5 cosignataires) : « César-Roux 16 : quel avenir ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Stéphane Montangero (Soc.).

M. Philippe Mivelaz, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Philippe Clivaz (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Philippe Clivaz (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Questions orales**

- I. M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- II. M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- III. M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- IV. M. Olivier Martin (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V. M. Charles-Denis Perrin (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
- VI. M. Kugathasan Thavathurai (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2007/23**

**Nouveau statut des policières et policiers lausannois**

**Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi**

**Rapporteur : M. André Mach (Soc.)**

**Amendements de la  
commission**

**Art. 16<sup>bis</sup> (nouveau)** : La commission d'évaluation est notamment chargée de préavisier toute question relative aux promotions, aux nominations ou aux candidatures. Elle est nommée par la Municipalité.

**Art. 19, al.2** : Si, d'une année à l'autre, le total des heures supplémentaires des policiers dépasse de façon chronique le quota convenu paritairement entre l'association professionnelle du corps de police et la Municipalité, cette dernière ~~doit~~ **propose au Conseil communal**, si aucune mesure durable ne permet de résorber les heures supplémentaires, **de** procéder à un renforcement des effectifs.

**Art. 35** : La commission préposée à la déontologie est compétente pour examiner les cas dans lesquels un policier est mis en cause pour avoir enfreint ses devoirs soit par négligence, soit intentionnellement. **Elle est nommée par la Municipalité.**

**Discussion générale**

Diane Gilliard (AGT), Jean-Luc Chollet (UDC), Solange Peters (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Règlement du corps de police**

**Discussion**

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 16<sup>bis</sup>**

La discussion n'est pas demandée.

***Vote s/amendement***

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

***Vote s/ch. IV***

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le chapitre IV amendé.

<b><u>Art. 19 al. 2</u></b>	La discussion n'est pas demandée.																					
<b><i>Vote s/amendement</i></b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission.																					
<b><i>Vote s/ch. V</i></b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le chapitre V amendé.																					
<b><u>Art. 35</u></b>	La discussion n'est pas demandée.																					
<b><i>Vote s/amendement</i></b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission.																					
<b><i>Vote s/ch. VII</i></b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le chapitre VII amendé.																					
<b><i>Vote s/règlement</i></b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> le règlement amendé.																					
<b><i>Vote s/conclusions</i></b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4, puis les conclusions N<sup>os</sup> 5 à 7 du rapport-préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne concernant l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007, d'un nouveau statut pour les policiers ;</li> <li>2. d'approuver le nouveau Règlement du corps de police, qui abroge et remplace le Règlement du corps de police du 2 décembre 1952, ainsi que toutes autres dispositions contraires ;</li> <li>3. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2007, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 500'000.– à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes : <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td colspan="3">(budget Direction de la sécurité publique et des sports)</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">2400.301</td> <td>Traitements</td> <td style="text-align: right;">Fr. 369'500.–</td> </tr> <tr> <td>2400.303</td> <td>Cotisations AVS &amp; AC</td> <td style="text-align: right;">Fr. 24'000.–</td> </tr> <tr> <td>2400.318</td> <td>Autres prestations de tiers</td> <td style="text-align: right;">Fr. 30'000.–</td> </tr> <tr> <td>2400.331</td> <td>Amortissement du patrimoine administratif</td> <td style="text-align: right;">Fr. 14'000.–</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(budget Administration générale et finances)</td> </tr> <tr> <td>1200.305</td> <td>Assurance LAA complémentaire</td> <td style="text-align: right;">Fr. 62'500.–</td> </tr> </table> </li> <li>4. de procéder à l'amortissement de la première tranche du compte d'attente N° 2400.581.268, ouvert pour couvrir les frais d'étude de la classification des fonctions du corps de police, par imputation sur le crédit mentionné sous chiffre 3 ;</li> <li>5. d'approuver, conformément aux modalités de mise en œuvre des mesures proposées par la Municipalité (cf. 8.2.1) : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) l'inscription d'un montant de Fr. 1'900'000.– au budget du corps de police pour l'année 2008 ;</li> <li>b) l'inscription d'un montant de Fr. 3'305'000.– au budget du corps de police pour l'année 2009 ;</li> </ol> </li> <li>6. d'approuver l'inscription, aux budgets 2008 et 2009 du corps de police, de la provision annuelle de Fr. 500'000.– proposée par la Municipalité, pour couvrir les effets de la définition et de la classification des fonctions (cf. 8.1) ;</li> <li>7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Fabrice Ghelfi.</li> </ol>	(budget Direction de la sécurité publique et des sports)			2400.301	Traitements	Fr. 369'500.–	2400.303	Cotisations AVS & AC	Fr. 24'000.–	2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 30'000.–	2400.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr. 14'000.–	(budget Administration générale et finances)			1200.305	Assurance LAA complémentaire	Fr. 62'500.–
(budget Direction de la sécurité publique et des sports)																						
2400.301	Traitements	Fr. 369'500.–																				
2400.303	Cotisations AVS & AC	Fr. 24'000.–																				
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 30'000.–																				
2400.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr. 14'000.–																				
(budget Administration générale et finances)																						
1200.305	Assurance LAA complémentaire	Fr. 62'500.–																				

Ville de Lausanne

Règlement du corps de police

Du 4 septembre 2007

CHAPITRE I Dispositions générales

**But** **Article premier.** – Le présent règlement régit le fonctionnement du corps de police, constitué par la Municipalité en application de l’art. 68a de la Loi sur les communes. En outre, en application des prescriptions de droit fédéral ou cantonal et en complément d’autres règlements communaux, il précise la façon dont l’autorité communale exerce la police locale et les autres attributions de police qui lui sont dévolues et réservées par la loi.

**Champ d’application** **Art. 2.** – Les dispositions du présent règlement s’appliquent aux policiers<sup>1</sup> nommés à titre provisoire ou définitif par la Municipalité.

En outre, les articles 5, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21 et 25 s’appliquent également aux assistants de police.

Les présentes dispositions sont applicables sur l’ensemble du territoire de la commune ou en dehors de celui-ci sur délégation de compétences, pour autant que d’autres dispositions légales ne l’emportent pas sur le présent règlement.

**Mission générale** **Art. 3.** – En application ou en complément des dispositions de droit fédéral ou cantonal, le corps de police a pour mission générale de :

- veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens ;
- maintenir l’ordre et la tranquillité publics ;
- veiller au respect des bonnes mœurs ;
- assurer l’exécution des lois et règlements ;
- exercer la police judiciaire.

**Subordination** **Art. 4.** – Le corps de police est un service de l’administration communale.

Les policiers sont soumis au Règlement pour le personnel de l’administration communale (RPAC), sous réserve des dispositions complémentaires ou dérogatoires résultant du présent règlement et de ses dispositions d’application.

**Droits associatifs** **Art. 5.** – L’association professionnelle du corps de police est reconnue comme l’interlocutrice syndicale privilégiée de la Municipalité pour toutes les questions touchant le statut ou les conditions socioprofessionnelles des policiers.

Au sein du corps de police, elle est associée pour toutes les questions importantes qui portent sur les conditions sociales, salariales ou professionnelles des policiers.

CHAPITRE II Organisation

**Commandant du corps de police** **Art. 6.** – Le corps de police est dirigé par un commandant, assisté d’un état-major.

**Effectif** **Art. 7.** – La Municipalité fixe l’effectif du corps de police. Ce dernier comprend des policiers, des assistants de police, d’autres fonctionnaires, ainsi que des employés engagés par contrat de droit privé.

---

<sup>1</sup> Par mesure de simplification, seules les terminologies masculines ont été retenues pour les différentes fonctions mentionnées dans le présent règlement.

**Structure** **Art. 8.** – Le corps de police s’organise de manière à assurer la mission générale qui lui est confiée sur l’ensemble du territoire communal, en partenariat avec les autres acteurs impliqués dans le domaine de la sécurité publique. Il veille en particulier à adapter ses structures et son fonctionnement, pour tenir compte de l’évolution des phénomènes urbains liés notamment à la criminalité, à la sécurité routière et à l’insécurité en général.

### CHAPITRE III **Formation, assermentation et nomination**

**Formation des policiers** **Art. 9.** – En règle générale, la formation de policier s’acquiert au cours d’une période d’instruction suivie avec succès comme aspirant dans une école de police qui permet l’obtention du Brevet fédéral de policier.

Est réservée la reconnaissance de tous titres ou expériences jugés équivalents.

**Nomination définitive** **Art. 10.** – La nomination définitive en qualité de policier est subordonnée aux deux conditions cumulatives suivantes :

- a) être titulaire du Brevet fédéral de policier ou être au bénéfice d’un titre ou d’une expérience jugé(e) équivalent(e) ;
- b) répondre aux exigences minimales requises par le corps de police au terme de la période au provisoire.

**Assermentation** **Art. 11.** – Les policiers prêtent serment devant la Municipalité.

**Formation continue** **Art. 12.** – En complément des mesures de formation mises en place par la Municipalité, le corps de police organise des cours complémentaires et de perfectionnement. La formation est dictée par les besoins du corps de police ou par la fonction occupée par les policiers. Le corps de police planifie et favorise la participation des policiers à ces cours.

### CHAPITRE IV **Progression salariale, promotions, déclassement et déplacement**

**Progression salariale** **Art. 13.** – La progression salariale est définie par la Municipalité.

En principe, le traitement salarial des policiers est progressif, sous la forme d’augmentations ordinaires.

Toutefois, l’augmentation ordinaire peut être refusée aux policiers qui ne remplissent pas les exigences de leur fonction.

**Promotions** **Art. 14.** – Les promotions des policiers interviennent conformément à des mécanismes spécifiques au corps de police, qui tiennent compte des évaluations et de la fonction occupée. Elles s’effectuent notamment sur la base de critères relatifs à l’expérience, à la compétence, à la formation, aux prestations et aux responsabilités.

**Déclassement** **Art. 15.** – Lorsqu’un policier ne remplit plus les exigences minimales de la fonction pour laquelle il a été nommé, il peut être déclassé conformément aux dispositions du RPAC applicables en la matière.

**Déplacement** **Art. 16.** – Lorsqu’en raison d’une inaptitude physique ou psychique attestée médicalement, consécutive à l’exercice de ses fonctions et en l’absence de toute faute prépondérante, un policier n’est plus à même d’exercer la fonction pour laquelle il a été nommé et qu’il ne peut pas être transféré dans une autre fonction au sein du corps de police, il peut être déplacé dans une autre fonction en rapport avec ses capacités au sein de l’administration communale, avec l’appui du Service du personnel. Sont réservées les dispositions du RPAC et les instructions administratives applicables en cas de présomption d’invalidité ou de décès.

Lors du déplacement du policier dans une autre fonction, au sens de l’alinéa qui précède, ses conditions sociales et salariales demeurent inchangées, à l’exclusion des indemnités de fonction.



**Art. 16<sup>bis</sup>.** – La commission d'évaluation est notamment chargée de préavisier toute question relative aux promotions, aux nominations ou aux candidatures. Elle est nommée par la Municipalité.

## CHAPITRE V

### Droits et obligations spécifiques des policiers

#### Uniforme, équipement et armement individuels

**Art. 17.** – Le corps de police remet en prêt l'uniforme, l'équipement et l'armement nécessaires à l'exercice de la fonction. Les policiers sont tenus à restitution au moment où ils quittent le corps de police. Pour le reste, ils en répondent conformément à l'art. 13 RPAC.

#### Congé de fin d'année

**Art. 18.** – Les policiers qui travaillent durant la période de congé comprise entre Noël et Nouvel An au sens de l'art. 52 al. 2 RPAC peuvent reprendre ce congé à un autre moment de l'année, en tenant compte des besoins du service, sous la forme d'une semaine de vacances supplémentaire. Lorsque les heures de travail effectuées pendant le congé de fin d'année ne correspondent pas entièrement à une semaine de travail, les heures manquantes doivent être compensées.

#### Heures supplémentaires

**Art. 19.** – Le corps de police doit tout mettre en œuvre pour assurer une saine planification du temps de travail et de récupération. A cet effet, il veille particulièrement à la compensation des heures supplémentaires, notamment au terme d'engagements astreignants ou de longue durée.

Si d'une année à l'autre, le total des heures supplémentaires des policiers dépasse de façon chronique le quota convenu paritairement entre l'association professionnelle du corps de police et la Municipalité, cette dernière propose au Conseil communal, si aucune mesure durable ne permet de résorber les heures supplémentaires, de procéder à un renforcement des effectifs.

#### Indemnisation des dommages matériels non couverts par une autre assurance

**Art. 20.** – Le policier lésé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions peut être indemnisé par la Commune jusqu'à concurrence de la part des dommages matériels non couverts par une autre assurance ou par le tiers responsable. L'indemnisation doit couvrir la valeur de remplacement de la chose endommagée. Néanmoins, les prétentions du lésé peuvent être réduites ou écartées si la chose endommagée est un objet de luxe.

En outre, une faute concomitante de la part du policier lésé peut être retenue et conduire à la réduction ou à la suppression de toutes prestations d'assurance. Tel sera notamment le cas lorsque l'on peut reprocher à ce dernier de ne pas avoir pris toutes les précautions qui s'imposaient pour empêcher la réalisation ou l'aggravation du risque, soit intentionnellement, soit par négligence.

Par ailleurs, aucune indemnisation au sens de cette disposition n'est due en cas de faute grave imputable au policier.

#### Protection juridique

**Art. 21.** – Les policiers bénéficient d'une assurance de protection juridique dans les causes civiles ou pénales dans lesquelles ils sont parties, lorsque les faits litigieux résultent de l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, sont en particulier exclus de la couverture d'assurance les litiges qui opposent un policier à la Commune. Dite assurance leur permet en particulier de choisir librement leur défenseur, dans la limite des prestations assurées.

Dans les causes pénales dans lesquelles le policier a qualité de prévenu, l'assurance de protection juridique ne lui est accordée que pour autant qu'il s'agit d'infraction(s) commise(s) par négligence ou s'il paraît que son acte se justifie de manière suffisamment vraisemblable par la légitime défense, le devoir de fonction, l'état de nécessité ou la sauvegarde d'intérêts légitimes.

#### Assurance accidents complémentaire

**Art. 22.** – Les policiers sont au bénéfice d'une assurance accidents complémentaire, dont les primes sont à la charge de la Commune.

<b>Domicile</b>	<p><b>Art. 23.</b> – Les policiers peuvent résider sur l’ensemble du territoire national.</p> <p>Toutefois, lorsque les circonstances l’exigent, les policiers doivent être en mesure de se conformer aux délais d’intervention qui leur sont impartis.</p>
<b>Age de la retraite</b>	<p><b>Art. 24.</b> – Les policiers peuvent faire valoir leur droit à la retraite anticipée dès l’âge de 55 ans révolus. Ils doivent prendre leur retraite à 60 ans révolus au plus tard.</p>
<b>CHAPITRE VI</b>	<b>Droits et devoirs des policiers envers les tiers</b>
<b>Légitimation</b>	<p><b>Art. 25.</b> – Dans l’exercice de leur fonction, les policiers doivent se légitimer lorsqu’ils en sont requis.</p> <p>Les policiers en civil se légitiment au moyen de leur carte de police lors de leurs interventions officielles.</p>
<b>Protection de la personnalité</b>	<p><b>Art. 26.</b> – Lorsqu’un policier encourt des risques personnels ou pour ses proches du fait de sa fonction, le commandant du corps de police, en accord avec les autorités judiciaires éventuellement concernées, prend les dispositions utiles pour protéger la personnalité de l’intéressé. Dans ce cas, il peut notamment ordonner les mesures nécessaires pour empêcher que son identité ne soit révélée aux parties, à l’exception du procureur général.</p> <p>Toutefois, si le policier concerné par des mesures prévues à l’alinéa premier est impliqué en tant que prévenu pour des faits relevant de la même affaire, son anonymat peut être levé par les autorités pénales saisies de l’enquête ou du jugement de la cause.</p> <p>En outre, le corps de police prend toutes les mesures adéquates afin de veiller à la protection des données personnelles des policiers.</p>
<b>Droit d’identification</b>	<p><b>Art. 27.</b> – Pour les besoins de leur service, les policiers ont le droit de se faire présenter les papiers d’identité de toute personne qu’ils interpellent.</p> <p>Si la personne n’est pas en mesure de justifier de son identité ou qu’un contrôle supplémentaire se révèle nécessaire à cet égard, elle peut être conduite dans un poste ou bureau de police pour y être identifiée.</p>
<b>Fouille des personnes</b>	<p><b>Art. 28.</b> – Effectuée principalement pour des raisons de sécurité, la fouille doit être adaptée aux circonstances et être aussi prévenante que possible. Les policiers peuvent notamment fouiller des personnes lorsqu’elles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) arrêtées ou mises à disposition des autorités compétentes en vue de leur arrestation ;</li><li>b) soupçonnées d’avoir commis une infraction et de détenir le produit de celle-ci ou les instruments de sa commission ;</li><li>c) soupçonnées de porter des armes ou d’autres objets dangereux ;</li><li>d) retenues aux fins de vérification d’identité, dans le cadre de l’art. 27 qui précède.</li></ul> <p>En outre, en présence de personnes inconscientes, en état de détresse ou décédées, la fouille peut s’avérer nécessaire pour établir leur identité.</p> <p>Sauf si la sécurité immédiate l’exige, les personnes fouillées ne doivent l’être que par des policiers du même sexe.</p> <p>Pour le surplus, demeurent réservées les dispositions du Règlement des salles d’arrêts de commune.</p>
<b>Droit d’intervenir d’urgence dans un domicile</b>	<p><b>Art. 29.</b> – S’il apparaît qu’il se commet dans un domicile un crime, un délit ou un désordre grave, ou si l’on appelle au secours de l’intérieur, les policiers sont en droit d’y pénétrer, au besoin par la force, pour porter secours, rétablir l’ordre et appréhender l’auteur.</p> <p>Les dispositions du Code de procédure pénale sont réservées.</p>

**Accès aux lieux ouverts au public**      **Art. 30.** – Les policiers ont accès en tout temps, pour les besoins du service, aux lieux, manifestations et établissements ouverts au public.

Ils ne peuvent pénétrer dans les appartements et locaux privés attenants que dans les formes prévues par le Code de procédure pénale, la loi sur les contraventions, la loi sur l'exercice de la prostitution et la loi sur les auberges et les débits de boissons.

**Contrainte physique**      **Art. 31.** – Les policiers peuvent, pour l'accomplissement de leur service, utiliser la contrainte, dans une mesure proportionnée aux circonstances, lorsqu'il n'existe pas d'autre moyen d'agir.

**Usage des armes**      **Art. 32.** – La police est en principe armée pour son service.  
Le recours aux armes est l'ultime moyen de contrainte dont elle dispose.  
Il n'est autorisé qu'en cas de nécessité et doit être proportionné aux circonstances.  
Les blessures mettant la vie en danger doivent être évitées dans toute la mesure du possible.

**Devoirs après l'usage des armes**      **Art. 33.** – La police est tenue de porter secours à celui qu'elle a blessé.  
Le policier qui a fait usage de son arme en avise dès que possible ses supérieurs. Il adresse un rapport circonstancié au commandant du corps de police.

## CHAPITRE VII      **Déontologie**

**Code de déontologie**      **Art. 34.** – Les policiers doivent se conformer au code de déontologie, qui fixe le seuil minimum qu'ils doivent respecter pour être autorisés à exercer leur profession au sein du corps de police.

**Commission**      **Art. 35.** – La commission préposée à la déontologie est compétente pour examiner les cas dans lesquels un policier est mis en cause pour avoir enfreint ses devoirs soit par négligence, soit intentionnellement. Elle est nommée par la Municipalité.

**Mise en oeuvre**      **Art. 36.** – Le code de déontologie est adopté par la Municipalité, laquelle fixe également, dans les limites du RPAC, les règles de procédure de la commission préposée à la déontologie.

## CHAPITRE VIII      **Cessation de fonction**

**Suspension préventive**      **Art. 37.** – En cas d'urgence, le commandant du corps de police peut prononcer la suspension préventive d'un policier.

Cette mesure doit être portée dans les plus brefs délais à la connaissance de la commission préposée à la déontologie et ratifiée par la Municipalité.

**Violation avérée, grave ou répétée des devoirs de service ou des devoirs légaux**      **Art. 38.** – En cas de violation avérée, grave ou répétée des devoirs de service ou des devoirs légaux, la Municipalité peut en tout temps licencier un policier moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'un mois, si la nature des motifs ou de la fonction n'exige pas un départ immédiat.

## CHAPITRE IX      **Dispositions finales**

**Dispositions d'application**      **Art. 39.** – La Municipalité édicte les dispositions d'application du présent règlement.

**Abrogation et entrée en vigueur**

**Art. 40.** – Le présent règlement abroge et remplace le règlement du corps de police du 2 décembre 1952, ainsi que toutes autres dispositions contraires au présent règlement.

La Municipalité fixe la date de son entrée en vigueur dès sa ratification par le Chef de département concerné.

**Rapport s/préavis N° 2007/5**

**Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la S.I. LE VERNAND S.A. au chemin de Praz-Lau 3 à Vernand-Dessous**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)***  
***[remplacée à la tribune par M. Nkiko Nsengimana (Les Verts)]***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 4 décembre 2066 la durée du droit distinct et permanent de superficie N° 14042, sis au chemin de Praz-Lau 3, octroyé en faveur de la S.I. LE VERNAND S.A., aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/5 de la Municipalité, du 8 février 2007.

**Rapport s/r.-préavis N° 2007/8**

**Stratégie de développement du chauffage à distance à Lausanne**

**Réponse aux motions de MM. Béboux et Perrin et de M. Perrin**

***Rapporteur : M. Pierre Dallèves (LE)***  
***[remplacé à la tribune par M. François Huguenet (Les Verts)]***

**Discussion**

Charles-Denis Perrin (LE), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de MM. Jean-Pierre Béboux et Charles-Denis Perrin « Pour un développement rapide et efficace du CAD par une promotion soutenue auprès des Lausannois » ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin « Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance... ! ».

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M. Roland Rapaz :**

**« De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville »**

***Rapporteur : M. Tristan Gratier (LE)***  
***[remplacé à la tribune par M. Philippe Jacquat (LE)]***

**Discussion**

Roland Rapaz (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2007/1**

**Pour des collations saines dans les collèges lausannois**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Céline George-Christin**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.)**

**Discussion**

Andrea Egli (AGT), Jean-Luc Chollet (UDC), Marc-Olivier Buffat (LE), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'accepter la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Céline George-Christin du 9 décembre 2004, intitulée *Pour des collations saines dans les collèges lausannois*.

**Clôture**

La séance est levée à 19 h 35.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

## Première partie de la 2<sup>e</sup> séance du mardi 2 octobre 2007

### Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente

**Membres absents excusés :** Stéphanie Apothéloz, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Aline Gabus, Nicole Graber, Claude Mettraux, Denis Pache, Vincent Rossi, Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Marie Deveaud.

Membres présents	91
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

#### Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

#### Secrétaire de séance

M. Yves-André Cavin, 2<sup>e</sup> vice-président, a accepté d'assumer la fonction de secrétaire de séance.

#### Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le rapport-préavis N° 2007/2. (27 septembre 2007.)

#### Communications municipales

- 11 septembre 2007 : Nouveau système de rémunération de la Ville de Lausanne. Ouverture d'un compte d'attente.
- 19 septembre 2007 : Théâtre de l'Arsenic – Rue de Genève 57 – 1004 Lausanne. Concours d'architecture pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, l'assainissement des installations CVSE et la mise en conformité des accès de secours.
- 19 septembre 2007 : Immeuble administratif de Chauderon 4 à Lausanne. Procédure sélective préalable à des mandats d'études parallèles pour l'assainissement et l'amélioration des performances énergétiques des façades.
- 19 septembre 2007 : Augmentation du compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2<sup>e</sup> étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL).

#### Motion Dépôt

de M. Marc-Olivier Buffat (LE) : « Soutenir l'ECAL ».

#### Postulat Dépôt

de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans. ».

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (3 cosignataires) pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée.

**Interpellation  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) : « Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? ».

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Raphaël Abbet (UDC) et consorts (4 cosignataires) : « Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal... ».

**Election du  
secrétaire**

M<sup>me</sup> la présidente expose au Conseil la procédure suivie par le Bureau, puis M. Claude Bonnard, 1<sup>er</sup> vice-président, présente la candidature de M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Scrutin**

Le scrutin à bulletin secret est ouvert, puis clos.

**Résultat**

Bulletins délivrés : **91** ; rentrés : **81** ; blancs : **13** ; nuls : **4**.  
Bulletins valables : **64** ; majorité absolue : **33**.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli est élue secrétaire du Conseil par 63 suffrages.**

Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (AGT).

M<sup>me</sup> Andrea Eggli, au nom du groupe A Gauche Toute !, présente la candidature de M. David Payot.

Le Conseil désigne, à une large majorité, mais avec 2 abstentions, M. David Payot (AGT) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Questions orales**

**I.**

M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

**II.**

M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**III.**

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

**Interpellation  
Développement**

Roland Rapaz (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? ».

**Réponse municipale**

Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

**Discussion**

Roland Rapaz (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

**Interpellation  
Développement**

Guy Gaudard (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « César-Roux 16 : quel avenir ? ».

**Réponse municipale**

Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Discussion**

Marc-Olivier Buffat (LE), Laurent Guidetti (Soc.), Raphaël Abbet (UDC), Solange Peters (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Guy Gaudard (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Isabelle Truan (LE), Silvia Zamora, directrice, Guy Gaudard (LE), Silvia Zamora, directrice.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

**Interpellations urgentes**

**Dépôt**

**Déclaration de la  
présidente**

La présidente annonce le dépôt de six interpellations urgentes :

1. M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (4 cosignataires) :  
« Une Municipalité autiste ? ».
2. M. Olivier Martin (LE) et consorts (4 cosignataires) :  
« Maison de paille : zone de non-droit ? ».
3. M. Gilles Meystre (LE) et consorts (4 cosignataires) :  
« Qui sème le vent récolte la tempête... ».
4. M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts (4 cosignataires) :  
« Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... ».
5. M. David Payot (AGT) et consorts (4 cosignataires) :  
« Transports publics ou société privée ? ».
6. M. Roland Philippoz (Soc.) et consorts (5 cosignataires) :  
« Quel avenir pour la Fondation du Levant ? ».



**Décision du Bureau**

- La majorité du Bureau a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'urgence aux interpellations de :
  - M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ;
  - M. Gilles Meystre (LE) ; le Bureau propose que l'interpellateur en fasse une interpellation ordinaire.
- M. David Payot (AGT) est prêt à reporter son interpellation à la prochaine séance, de même que M. Roland Philipoz (Soc.).
- Le Bureau a décidé d'accorder l'urgence à l'interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et à celle de M. Olivier Martin (LE), qui seront abordées en deuxième partie de soirée.

M. Gilles Meystre (LE) demande la parole.

**Discussion**

Gilles Meystre (LE), Thérèse de Meuron (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Claude Bonnard (Les Verts), Solange Peters (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Françoise Longchamp (LE), Gilles Meystre (LE), Martine Fiora-Guttman (LE), Yves Ferrari (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Claude-Alain Voiblet (UDC), Marc-Olivier Buffat (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Alain Hubler (AGT), Jacques Pernet (LE).

**Vote**

La présidente propose de soumettre au vote la décision du Bureau sur les interpellations de M. Gilles Meystre (LE) et de M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Le Conseil, par 42 oui, 37 non et 11 abstentions, **accepte** la décision du Bureau, soit de refuser l'urgence pour ces deux interpellations.

M. Gilles Meystre (LE) demande l'appel nominal. Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire de séance y procède :

**Appel nominal**

**Oui** : Alvarez Caroline, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Chautems Jean-Marie, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Girardet Lucas, Grin Claude, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Mach André, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ntumba Kahumbu Paul, Pache Stéphanie, Peters Solange, Philipoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Thavathurai Kugathan, Torriani Elena, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (44.)

**Non** : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Huguenet François, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain. (37.)

**Abstentions** : Chessex Luc, Gebhardt André, Hofner Marie-Claude, Knecht Evelyne, Mayor Isabelle, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Schlachter Thomas, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero. (11.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **accepte** la décision du Bureau de ne pas accorder l'urgence aux interpellations de MM. Gilles Meystre (LE) et Claude-Alain Voiblet (UDC) par 44 oui, 37 non et 11 abstentions.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 20.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Béboux, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Jean-Michel Dolivo, Aline Gabus, Nicole Graber, Claude Mettraux, Denis Pache, Vincent Rossi.

**Membres absents non excusés :** Kugathasan Thavathurai, Ntumba Kahumbu Paul.

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 21 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts (323 signatures) : « Pour une avenue Vinet plus conviviale ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

de M. Alain Bron (1 signature) : « Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Question  
Dépôt**

de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : « Que faire face à des graffitis racistes ou antisémites ? ».

**Motion  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques ».

**Postulat  
Dépôt**

de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : « Pour faciliter la mobilité douce dès l'école ».

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? ».

<b>Interpellation Développement</b>	Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Une Municipalité autiste ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	Diane Gilliard (AGT), Jean-Luc Chollet (UDC), Alain Hubler (AGT), Roland Philippoz (Soc.), Marc-Olivier Buffat (LE), Marc Vuilleumier, directeur, Thérèse de Meuron (LE), Roland Ostermann (Les Verts), <u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse rapidement la lumière sur cette affaire afin que le Corps de Police-secours retrouve la stabilité et la sécurité morale qu'il mérite.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Monique Cosandey (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Philippe Mivelaz (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la résolution de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE).
<b>Interpellation Développement</b>	Olivier Martin (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Maison de paille : zone de non-droit ? ».  Les pourparlers étant en cours sur cette affaire, Daniel Brélaz, syndic, déclare que la réponse à cette interpellation pourra être apportée vraisemblablement lors de la séance du 6 novembre prochain.  Olivier Martin (LE).
<b>Rapport s/r.-préavis N° 2007/2</b>	<b>Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier</b> <b>Réponse au postulat Marc Dunant</b> <b>« Pour une Maison de quartier à la Pontaise »</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)</b>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> la conclusion du rapport-préavis N° 2007/2, <b><u>soit, décide</u></b> :  de prendre acte de la réponse positive de la Municipalité au postulat du conseiller communal Marc Dunant « Pour une Maison de quartier à la Pontaise ».

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M. Guy Gaudard :**

**« Pour une 'énergie' incitative et non contraignante »**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts)**

**[remplacée à la tribune par M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.)]**

**Discussion**

Guy Gaudard (LE), Yves Ferrari (Les Verts), Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

**Vote**

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/30**

**Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice**

**Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011**

**Rapporteur : M. Jean-François Cachin (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis N° 2007/30, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'867'500.–, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'eauservice, pour la période 2007 à 2011 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement et d'intérêts en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget de la Direction des travaux.

**Rapport s/pétition**

**Pétition de M<sup>me</sup> Cornélia Mühlberger de Preux et consorts  
(208 signatures)**

**demandant l'obtention du statut de « zone de rencontre »  
pour le tronçon sud du chemin de la Grangette**

**Rapporteur : M. Jean-François Cachin (LE)**

**Déterminations de  
la Commission**

*Les sept membres de la Commission, chargée d'examiner cette pétition, décident, en application de l'article 65 du RCCL, par*

- 5 voix, le renvoi à la Municipalité pour étude et communication ;
- 2 voix, le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**Discussion**

François Huguenet (Les Verts), qui demande le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, Jean-Luc Chollet (UDC), Olivier Français, directeur des Travaux, Alain Hubler (AGT), Olivier Français, directeur, Philippe Mivelaz (Soc.).

<b>Vote</b>	<p>La présidente oppose le renvoi pour étude et communication à la demande de M. François Huguenet (Les Verts), soit le renvoi pour étude et rapport-préavis. Au vote, le Conseil, à une nette majorité, <b>décide</b> :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 <i>lit. a)</i> du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
<b>Postulat</b>	<p>de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie ».</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Andrea Eggli (AGT), Roger Cosandey (Soc.), Andrea Eggli (AGT).</p>
<b>Renvoi</b>	<p>Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
<b>Postulat</b>	<p>de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) : « Ne jetons plus la biomasse au feu ! ».</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Elisabeth Müller (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Elisabeth Müller (Les Verts), Olivier Français, directeur, Elisabeth Müller (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), <u>Diane Gilliard (AGT)</u>, qui demande le renvoi de ce postulat à une <u>commission</u>.</p>
<b>Renvoi</b>	<p>La demande de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b>	<p>de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) au sujet des pétitions en suspens.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Evelyne Knecht (AGT), Daniel Brélaz, syndic, <u>Alain Hubler (AGT)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>Le Conseil souhaite que la Municipalité respecte les délais de traitement des droits des conseillers communaux.</i></p>
<b>Discussion</b>	<p>Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, <b>adopte</b> la résolution de M. Alain Hubler (AGT).</p> <hr/>
<b>Clôture</b>	<p>La séance est levée à 23 h 05.</p> <hr/>

**Seconde partie de la 2<sup>e</sup> séance du mardi 2 octobre 2007**

---

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Nicole Graber, Xavier de Haller, Marie-Claude Hofner, Philippe Jacquat, Sandrine Junod, Claude Mettraux, Gilles Meystre, Stéphanie Pache, Jacques Pernet, Adèle Thorens.

**Membres absents non excusés :** Kugathasan Thavathurai.

Membres présents	88
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 45, à l'aula du Palais de Rumine.

**Secrétaire de séance**

M. Yves-André Cavin, 2<sup>e</sup> vice-président, a accepté d'assumer la fonction de secrétaire de séance.

**Décès**

survenu le 14 octobre 2007, de M. Jeanlouis Cornuz, ancien membre du Conseil communal.

L'assemblée est invitée à observer un instant de silence.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 2007/12, 2007/31 et 2007/39. (18 octobre 2007.)

**Communications municipales**

- 25 septembre 2007 : Panneaux électroniques d'affichage d'informations. Ouverture d'un compte d'attente pour mandat d'études et prestations liées.
- 25 septembre 2007 : Plateformes du Vallon du Flon – Ouverture d'un compte d'attente.
- 1<sup>er</sup> octobre 2007 : Budget 2008. Communiqué de presse du 4 octobre 2007.
- 1<sup>er</sup> octobre 2007 : Extension de l'horaire d'utilisation de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.
- 1<sup>er</sup> octobre 2007 : Beaulieu – Valorisation du front Jomini.
- 1<sup>er</sup> octobre 2007 : Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude d'une nouvelle centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance.
- 9 octobre 2007 : Motion de M<sup>me</sup> Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants. Diffusion aux membres du Conseil communal d'une « étude sur les effets potentiels de l'introduction d'un subventionnement de la prise en charge familiale des enfants ».



<b>Communications du Conseil</b>	<p>– <u>8 octobre 2007</u> : Commission permanente de gestion. Organisation jusqu'au 30 juin 2008.</p> <p>– <u>10 octobre 2007</u> : Organisation de la Commission permanente des finances du 4 juillet 2007 au 30 juin 2008 – Modification.</p> <p>_____</p>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Jean-François Cachin (LE) et consorts (6 cosignataires) : « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise. »</p> <p>_____</p>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts (5 cosignataires) : « Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal. »</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M. Jacques Pernet (LE) : « Quelles mesures pour que Lausanne soit l'une des villes les plus accueillantes de l'EURO 08 ? ».</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) : « Eurofoot 2008 : quels horaires d'ouverture pour les commerces à Lausanne ? ».</p> <p>_____</p>
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	<p>M<sup>me</sup> Aline Gabus (AGT) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p>
<b>II.</b>	<p>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.</p>
<b>III.</b>	<p>M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.</p>
<b>IV.</b>	<p>M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
<b>V.</b>	<p>M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
<b>VI.</b>	<p>M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>VII.</b>	<p>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.</p> <p>_____</p>

<b>Interpellation</b>	urgente de M. Olivier Martin (LE) et consorts : « Maison de paille : zone de non-droit ? ».
<b>Déclaration de la Municipalité</b>	Daniel Brélaz, syndic, confirme ce qu'il avait déclaré lors de la séance du Conseil du 2 octobre : les négociations étant en cours avec les intéressés, la Municipalité n'a pas encore pris position sur le fond. Dès lors, la réponse à cette interpellation est reportée au 6 novembre.
<b>Interpellation Développement</b>	David Payot (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Transports publics ou société privée ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	Roland Rapaz (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), David Payot (AGT), Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Eggli (AGT), Daniel Brélaz, syndic, David Payot (AGT), Daniel Brélaz, syndic, <u>David Payot (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>Le Conseil communal souhaite que les représentants de la Municipalité au sein des tl interviennent dans le sens suivant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>qu'avant de confier des travaux à une société sous-traitante, les tl consultent les syndicats au sujet des conditions de travail de cette société ;</i></li><li>- <i>que les tl cherchent à garder le rôle d'employeur modèle propre aux services publics.</i></li></ul>
<b>Discussion, suite</b>	Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 41 oui, 26 non et 12 abstentions, <b>adopte</b> la résolution de M. David Payot (AGT).
<b>Interpellation Développement</b>	Roland Philippoz (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Quel avenir pour la Fondation du Levant ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (LE), Solange Peters (Soc.), <u>Roland Philippoz (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>Le Conseil communal demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour valoriser l'expérience de la Fondation du Levant et soutenir ses efforts pour diversifier son offre et s'insérer dans la chaîne de soins et le dispositif lausannois offert aux toxicodépendants.</i></p>

**Discussion, suite** Roger Cosandey (Soc.), Marlène Bérard (LE), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
**Dépôt** *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour anticiper la réunion des professionnels de la toxicomanie comme demandé par le postulat déposé par LausannEnsemble le 2 octobre 2007.*

**Discussion, suite** Jean-Christophe Bourquin, directeur, Solange Peters (Soc.).

**Votes** Le Conseil, à une très forte majorité, avec quelques abstentions, **adopte** la résolution de M. Roland Philippoz (Soc.).

Le Conseil, dans les mêmes proportions, **adopte** la résolution de M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE).

**Rapport s/préavis**  
**N° 2007/12**

**Vente, à la Commune de Crissier,  
de quatre parcelles en nature de forêts**

**Rapporteur : M. Maurice Calame (LE)**

**Discussion** Andrea Eggli (AGT), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Vote** Le Conseil, à une large majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. de vendre à la Commune de Crissier, au prix de Fr. 101'770.–, les parcelles N<sup>os</sup> 752, 842, 1013 et 1197 de Crissier ;
2. de porter un montant égal à celui de la vente en augmentation du crédit d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers.

**Rapport s/préavis**  
**N° 2007/31**

**Fondation de Verdeil**

**Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie sur une surface d'environ 3210 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 2033 sise au chemin de Pierrefleur**

**Réponse à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts  
pour l'annexe du terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE)**

**Discussion générale** Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**II. Droit distinct et permanent de superficie**

**Discussion** La discussion n'est pas demandée. Les articles 1 à 24 sont acceptés.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, avec 2 avis contraires et 1 abstention, **accepte** la conclusion N° 1 du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** la conclusion N° 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'octroyer à la Fondation de Verdeil un droit distinct et permanent de superficie grevant 3'210 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 2033 sise au chemin Guillaume-de-Pierrefleur, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/31 de la Municipalité, du 7 juin 2007 ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts pour l'annexe du terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/39**

**Demande de crédits complémentaires  
pour les crédits de rénovation et extension de la voirie,  
du réseau des collecteurs publics  
et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux  
relatifs à l'exercice 2007**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N°s 1 à 7 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 1'100'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension de la voirie ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 500'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics pour la réalisation de travaux d'extension du réseau séparatif ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 1'800'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau de distribution d'eau potable ;
6. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'**eauservice** ;

./.

7. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées à **eauservice** par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond**

**pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos**

**Rapporteur : M. Benoît Biéler (Les Verts)**

**Discussion**

Florence Germond (Soc.), Eddy Ansermet (LE), Pierre Santschi (Les Verts), Andrea Egli (LE), Ulrich Doepper (Les Verts), Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, qui demande de prolonger le délai de réponse à 2010, Jean-Michel Dolivo (AGT), Marc-Olivier Buffat (LE), Alain Hubler (AGT), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Florence Germond (Soc.), qui accepte d'impartir à la Municipalité un délai de réponse de deux ans, Françoise Longchamp (LE), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à deux ans.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M. Ulrich Doepper**

**pour des P+ R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Soc.)**  
**[remplacée à la tribune par M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.)]**

**Discussion**

Ulrich Doepper (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), Magali Zuercher (Soc.), Alain Hubler (AGT).

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques abstentions, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/motion**

**Motion de M<sup>me</sup> Evelyn Knecht**

**pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.)**

**Déterminations de la commission**

*Certains commissaires jugent que face à l'avancée de ce projet et de la volonté claire de la Municipalité de créer cette nouvelle bibliothèque, la motion n'a fondamentalement plus d'objet.*

*La motionnaire souhaite tout de même maintenir sa motion, en faisant voter sa prise en considération partielle, ne conservant que la 1<sup>re</sup> demande. Malgré une controverse sur la recevabilité de ce texte en tant que motion, ayant fait également l'objet d'un avis de droit, la motionnaire ne souhaite pas transformer cette motion en postulat.*

*La prise en compte partielle de cette motion, portant uniquement sur la demande de « maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos » (demande 1) est alors mise au vote. La prise en considération est acceptée par 6 voix, avec 1 refus et 3 abstentions.*

**Discussion**

Nicolas Gillard (LE), Evelyne Knecht (AGT), Roger Cosandey (Soc.), Nicolas Gillard (LE), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Jean-Michel Dolivo (AGT), Solange Peters (Soc.), Evelyne Knecht (AGT), Silvia Zamora, directrice, Alain Hubler (AGT), Silvia Zamora, directrice.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de prendre partiellement cette motion en considération, portant uniquement sur la demande de « maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos », et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Interpellation**

de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Concurrence fiscale : combien de 'Johnnys' et combien de 'lits chauds' à Lausanne ? ».

**Discussion**

Rebecca Ruiz (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Nicole Grin (LE), Marc-Olivier Buffat (LE), Jean-Luc Chollet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, Rebecca Ruiz (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
Dépôt

*Considérant les montants dégagés par l'imposition sur la dépense par la Ville de Lausanne comme peu élevés (moyenne de Fr. 31'682.60 par personne), le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de l'Administration cantonale des impôts et du Conseil d'Etat pour demander que les décisions d'impôt sur la dépense soient rehaussées de manière progressive pour atteindre les montants genevois par exemple.*

*Par ailleurs, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied une politique de contrôle systématique et régulier des personnes ayant leur « résidence secondaire » à Lausanne en utilisant, dans un premier temps, des moyens incitatifs dans le but que ces personnes déposent leurs papiers à Lausanne, cas échéant en attribuant les ressources nécessaires en personnel.*

**Discussion, suite**

Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT), Marc-Olivier Buffat (LE), qui demande un vote distinct pour chacune des deux parties de la résolution, Daniel Brélaz, syndic, Rebecca Ruiz (Soc.), François Huguenet (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, avec 45 oui, 25 non et 5 abstentions, **adopte** la première partie de la résolution.

Le Conseil, à une large majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **adopte** la seconde partie de la résolution de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.).

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 15.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

## Première partie de la 4<sup>e</sup> séance du mardi 6 novembre 2007

### Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Jean-Pierre Béboux, Marie Deveaud, Sylvie Freymond, Florence Germond, Nicole Graber, Nicole Grin, Xavier de Haller, Marie-Claude Hofner, Claude Mettraux, Jacques Pernet, René Schaller, Anna Zürcher, Paul Ntumba Kahumbu.

**Membres absents non excusés :** Tristan Gratier, Stéphanie Pache.

Membres présents	84
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

#### Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

#### Secrétaire de séance

M. Jacques Ballenegger, ancien membre du Conseil, a accepté d'assumer la fonction de secrétaire de séance jusqu'à la fin de l'année.

#### Démission

de M. René Schaller (UDC), avec effet au 31 décembre 2007. (Lettre du 30 octobre 2007.)

#### Démission

de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts), avec effet au 7 novembre 2007. (Lettre du 3 novembre 2007.)

#### Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le rapport-préavis N<sup>os</sup> 2007/19 et les préavis N<sup>os</sup> 2007/32 et 2007/49. (1<sup>er</sup> novembre 2007.)

#### Pétition Dépôt

de l'Académie champignacienne et consorts (178 signatures) : « Un Champignac d'airain pour Lausanne. »

Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

#### Communications municipales

- 22 octobre 2007 : Prix du Mérite sportif lausannois 2007.
- 22 octobre 2007 : Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Nouvelle composition du Comité.



	<p>– <u>22 octobre 2007</u> : Grand-Pont, Lausanne – Aménagement d'un espace muséographique sous les arches 17, 18 et 19 – Ouverture d'un compte d'attente.</p> <hr/>
<b>Motion</b> <b>Dépôt</b>	<p>de M. Roland Ostermann (Les Verts) : « Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir ! ».</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	<p>de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts (4 cosignataires) : « Mendicité ! Ne pas mettre la ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... ».</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	<p>de M. Roland Ostermann (Les Verts) au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet.</p> <hr/>
<b>Questions orales</b> <b>I.</b>	<p>M. Axel Marion (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.</p>
<b>II.</b>	<p>M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.</p>
<b>III.</b>	<p>M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.</p>
<b>IV.</b>	<p>M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.</p>
<b>V.</b>	<p>M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.</p>
<b>VI.</b>	<p>M. Alain Hubler (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b>	<p>urgente de M. Olivier Martin (LE) et consorts : « Maison de paille : zone de non-droit ? ».</p>
<b>Réponse municipale</b>	<p>Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>Discussion</b>	<p><u>Olivier Martin (LE)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution</b> <b>Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à l'évacuation et à la remise en état du terrain occupé par la maison de paille dans le délai qu'elle a elle-même donné aux occupants, ceci sans accorder de nouvelle prolongation.</i></p>

<b>Discussion, suite</b>	Jean-Michel Dolivo (AGT), Claude-Alain Voiblet (UDC), Solange Peters (Soc.), Marc-Olivier Buffat (LE), Alain Hubler (AGT), <u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li><i>1. suspende le délai du 20 novembre 2007 fixé aux habitants de la maison de paille pour évacuer les lieux ;</i></li><li><i>2. mette sur pied un groupe de travail composé de représentants de la Municipalité, des habitants de la maison de paille et des services cantonaux compétents, dans le but d'élaborer un rapport, dans les six mois, soit au 30 avril 2008, sur la faisabilité d'un projet de construction et d'habitation alternatif (maison de paille) destiné à une vingtaine de personnes, la dite faisabilité devant être examinée notamment sous l'angle du terrain à disposition, des autorisations à obtenir, des moyens financiers nécessaires.</i></li></ol>
<b>Discussion, suite</b>	Jean-Luc Chollet (UDC), Serge Segura (LE), François Huguenet (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Martin (LE), Daniel Brélaz, syndic, <u>Yves Ferrari (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied un groupe de travail composé des habitants de la maison, des représentants de l'Administration communale et le cas échéant, avec leur accord, de l'Administration cantonale.</i></p> <p><i>Les négociations porteraient notamment sur le terrain à disposition, les autorisations à obtenir, les moyens financiers nécessaires.</i></p>
<b>Discussion, suite</b>	Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT).
<b>Vote s/résolutions</b>	<p>Le Conseil, par 30 oui, 43 non et 7 abstentions, <b>refuse</b> la résolution de M. Olivier Martin (LE).</p> <p>Le Conseil, à une très forte majorité, avec quelques abstentions, <b>refuse</b> la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).</p> <p>Le Conseil, à la majorité, avec quelques abstentions, <b>refuse</b> la résolution de M. Yves Ferrari (Les Verts).</p>
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) : « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement ».
<b>Discussion préalable</b>	<p>Elisabeth Müller (Les Verts), <u>Martine Fiora-Guttman (LE)</u>, qui demande le renvoi en commission.</p> <p>La demande de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) étant appuyée par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.</p>

## Première partie de la 4<sup>e</sup> séance du mardi 6 novembre 2007

<b>Postulat</b>	de M. Charles-Denis Perrin (LE) : « La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer ! ».
<b>Discussion préalable</b>	<p>Charles-Denis Perrin (LE), <u>Giampiero Trezzini (Les Verts)</u>, qui demande le renvoi en commission.</p> <p>La demande de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ne recueillant pas le nombre de voix requis, le Conseil <b>décide</b> :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p style="text-align: center;">_____</p>
<b>Motion</b>	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques.
<b>Discussion préalable</b>	<p>Fabrice Ghelfi (Soc.), <u>Yves Ferrari (Les Verts)</u>, qui demande le renvoi en commission.</p> <p>La demande de M. Yves Ferrari (Les Verts) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <p style="text-align: center;">_____</p>
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.) : « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».
<b>Discussion préalable</b>	<p>Claire Attinger Doepper (Soc.).</p> <p>Le Conseil <b>décide</b> :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p style="text-align: center;">_____</p>
<b>Motion</b>	de M. Yves-André Cavin (LE) et consorts : « Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires ».
<b>Discussion préalable</b>	<p>Yves-André Cavin (LE), <u>Blaise Michel Pitton (Soc.)</u>, qui demande le renvoi en commission.</p> <p>La demande de M. Blaise Michel Pitton (Soc.) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <p style="text-align: center;">_____</p>
<b>Projet de règlement</b>	de M. Yves Ferrari (Les Verts) permettant la création de commissions spécialisées.

## Première partie de la 4<sup>e</sup> séance du mardi 6 novembre 2007

<b>Discussion préalable</b>	Yves Ferrari (Les Verts), Nicolas Gillard (LE), <u>Yves Ferrari (Les Verts)</u> , qui dépose la <u>motion d'ordre</u> suivante :
<b>Motion d'ordre</b>	<i>Reporter la discussion préalable à la prochaine séance, afin de s'assurer que la proposition contenue dans ce projet de règlement a été faite par la commission chargée de l'examen des rapports-préavis N<sup>os</sup> 4 et 4 bis.</i>  Nicolas Gillard (LE), Roger Cosandey (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts).
<b>Vote</b>	La motion d'ordre de M. Yves Ferrari (Les Verts) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, la discussion préalable sur ce projet de règlement est reportée à la prochaine séance.  _____
<b>Motion</b>	de M. Guy Gaudard (LE) : « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. »
<b>Discussion préalable</b>	<u>Guy Gaudard (LE)</u> demande le renvoi en commission.  La demande de M. Guy Gaudard (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.  _____
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) : « La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. »
<b>Discussion préalable</b>	Elisabeth Wermelinger (Soc.), <u>Thérèse de Meuron (LE)</u> , qui demande le renvoi en commission.  La demande de M <sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.  _____
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1.
<b>Discussion préalable</b>	Elena Torriani (AGT), <u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui demande le renvoi en commission.  La demande de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.  _____

## Première partie de la 4<sup>e</sup> séance du mardi 6 novembre 2007

**Postulat** de M. Charles-Denis Perrin (LE) : « Une 'unité du développement durable' pour un développement responsable de Lausanne. »

**Discussion préalable** Charles-Denis Perrin (LE) demande le renvoi en commission.

La demande de M. Charles-Denis Perrin (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat** de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse. »

**Discussion préalable** Claude-Alain Voiblet (UDC).

Le Conseil **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat** de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? ».

**Discussion préalable** Andrea Eggli (AGT).

Le Conseil **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat** de M. Gilles Meystre (LE) et consorts : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! ».

**Discussion préalable** Gilles Meystre (LE), Elisabeth Müller (Les Verts), qui demande le renvoi à une commission.

La demande de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Clôture** La séance est levée à 20 h 00.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Béboux, Marie Deveaud, Sylvie Freymond, Nicole Graber, Nicole Grin, Xavier de Haller, Marie-Claude Hofner, Claude Mettraux, Jacques Pernet, Nicole Grin.

**Membres absents non excusés :** Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	90
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/32**

**Chemin des Retraites / rue Couchirard**

**Echange de la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne,  
contre la parcelle N° 20'361  
propriété de M. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet**

**Rapporteur : M. Raphaël Abbet (UDC)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'échanger, mètre pour mètre et sans soulte, la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne contre la parcelle N° 20361 propriété de M. Kurt Hofmann et M. Jean-Paul Liardet, d'une surface respective de 597 mètres carrés, et de partager les frais de l'opération entre les parties, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/32 de la Municipalité, du 7 juin 2007.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/49**

**Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV  
et au capital de Citéprod S.A.**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

**Amendement de la  
commission**

1. *d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 1'210'000.-, dont une partie pourrait être investie sous forme de prêt subordonné, pour l'entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV.*

**Discussion**

Roland Ostermann (Les Verts), Alain Hubler (AGT), Marc-Olivier Buffat (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Françoise Longchamp (LE), François Huguenet (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote s/amendement** Le Conseil, avec quelques abstentions, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 1 du préavis.

**Vote s/conclusions** Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** les conclusions N°s 1 à 4 amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 1'210'000.–, dont une partie pourrait être investie sous forme de prêt subordonné, pour l'entrée dans le capital de Vaud-Fribourg TV ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à lui permettre de reprendre, le cas échéant, les parts non souscrites destinées à d'autres Communes ou sociétés anonymes appartenant majoritairement à des Communes ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de Fr. 69'500.– pour l'entrée dans le capital de Citéprod S.A. ;
4. de porter en amortissement du point 1 le remboursement du prêt de Fr. 400'000.– fait à TVRL.

**Rapport s/r.-préavis**  
N° 2007/19

### **Projet Métamorphose**

#### **Préavis d'intention et rapport-préavis**

**Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat**

**Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini**

#### **Demandes de crédits**

**Rapporteur : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)**

**Amendements de la commission**

1. *d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le déplacement des jardins familiaux **qui devront retrouver l'équivalent de la surface actuelle** et d'une station de détente du gaz ainsi que la construction d'un P+R dans le secteur STEP / Bourget ; la construction d'un complexe immobilier aux Prés-de-Vidy comprenant notamment un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique couverte, un boulodrome couvert, ainsi que des activités économiques, culturelles et du logement ; l'augmentation de la capacité de 8000 places définitives (plus 4000 places amovibles) du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy **ou autre solution comparable sur le territoire lausannois** ;*
2. *(nouvelle) de charger la Municipalité d'établir un **plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, ceci afin de les pérenniser** ;*



3. (anc. 2.) d'approuver les intentions de la Municipalité concernant la démolition du stade de la Pontaise, le redéploiement, la rénovation et la reconstruction des équipements sportifs sur tout le plateau Plaines-du-Loup / Blécherette / Tuilière, ainsi que la construction d'un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier, **qui vise entre autre, la mixité sociale et économique avec une cible d'au moins un tiers de logements à loyer contrôlé ;**
12. (anc. 11.) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 6'300'000 francs destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. **Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose :**
  - a) **une étude comparant des variantes d'implantation et de réalisation pour un nouveau stade polyvalent de 10'000 à 12'000 places adapté à l'athlétisme sur le site actuel du stade Pierre de Coubertin ou sur d'autres sites sur le territoire lausannois ;**
  - b) **une étude sur la valeur patrimoniale et l'état sanitaire et sécuritaire du stade de la Pontaise, comprenant notamment une estimation des éventuels investissements à réaliser pour le conserver à moyen terme, en particulier pour l'athlétisme ;**
  - c) **une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur. Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité ;**
  - d) **une étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement) du développement des zones concernées. Cette étude de type évaluation environnementale stratégique (EES) sera une analyse plus globale des considérations environnementales et urbanistiques que celle concernant uniquement le projet ;**
  - e) **un rapport mettant en lumière les différentes concertations avec les communes avoisinantes, les responsables des plans PALM, SDOL et SDNL, ainsi que les services cantonaux concernés sur des études d'aménagement et des projets situés dans l'ouest et le nord lausannois, ainsi que leurs avis et positions sur le projet Métamorphose validé par le Conseil communal ;**
  - f) **une étude d'opportunité relative à la construction d'un tunnel et d'autres infrastructures routières dans le sud de la Ville et des alternatives à ces ouvrages en impliquant les communes voisines ;**

	<p><b>17. (nouvelle) de compléter la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose composé de conseillers/ères communaux/ales et de représentants des milieux économiques et associatifs. Ce groupe sera régulièrement informé et consulté de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose.</b></p>
<b>Discussion générale</b>	Charles-Denis Perrin (LE), Roland Rapaz (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Elena Torriani (AGT), Jean-Luc Chollet (UDC), Isabelle Truan (LE), Elisabeth Müller (Les Verts), Ulrich Doepper (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts).
<b>Discussion</b>	Roland Ostermann (Les Verts), Giampiero Trezzini (Les Verts), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, <u>Elena Torriani (AGT)</u> , qui dépose l'amendement et le sous-amendement suivants :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>3. bis (ou 4.) : de refuser les intentions de la Municipalité concernant la construction d'un tunnel dans le sud de la ville (dans les environs d'Ouchy) et d'une trémie sous la Maladière.</b>
<b>Sous-amendement Dépôt</b>	12. f) une étude <del>d'opportunité</del> relative <b>aux transports en commun et aux infrastructures routières dans le sud de la ville, alternatives</b> à la construction d'un tunnel, <del>et d'autres infrastructures routières dans le sud de la Ville et des alternatives à ces ouvrages</del> en impliquant les communes voisines.
<b>Discussion, suite</b>	Daniel Brélaz, syndic, Sandrine Junod (UDC), Françoise Longchamp (LE), Magali Zuercher (Soc.), Ulrich Doepper (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Olivier Français, directeur des Travaux, Claude Bonnard (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Françoise Longchamp (LE), <u>Maurice Calame (LE)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>18. (nouvelle) : de se donner les moyens juridiques, techniques et financiers pour construire, transformer ou maintenir un stade d'athlétisme de 12'000 places couvertes pour l'organisation de manifestations de grande envergure.</b>
<b>Discussion, suite</b>	Adozinda Da Silva (LE), François Huguenet (Les Verts), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
	<b><u>Conclusions</u></b>
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une très large majorité, <b>accepte</b> le premier amendement de la commission à la conclusion N° 1 du rapport-préavis.
<b>Discussion</b>	François Huguenet (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une très large majorité, avec 2 abstentions, <b>accepte</b> le second amendement de la commission à la conclusion N° 1 du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1 amendée.

Le Conseil, à une très large majorité, avec une abstention, **accepte** la conclusion N° 2 (nouvelle) proposée par la commission.

Le Conseil, à une forte majorité, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 3 (anc. 2.).

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** la conclusion N° 3 amendée.

Le Conseil, au vote, **refuse** la conclusion N° 3 bis (nouvelle) proposée par M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT).

Le Conseil, avec une abstention, **accepte** la conclusion N° 4 (anc. 3.).

**Discussion**

Charles-Denis Perrin (LE), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, à une large majorité, avec 2 avis contraires et une abstention, **accepte** les conclusions N° 5 (anc. 4.) à 11 (anc. 10.).

**Discussion**

Andrea Eggli (AGT), qui dépose le sous-amendement suivant :

**Sous-amendement  
Dépôt**

*12. (anc. 11.) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 6'300'000 francs destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose. **Ces études seront effectuées dans le respect de la démarche participative et dans l'esprit de la Charte de participation décrite dans le préavis.***

**Discussion**

Daniel Brélaz, syndic, Philippe Mivelaz (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à une large majorité, avec une abstention, **accepte** la *litt. a)* proposée par la commission à la conclusion N° 12 (anc. 11.), puis, dans les mêmes proportions, la *litt. b)*.

**Discussion**

Andrea Eggli (AGT), qui dépose le sous-amendement suivant :

**Sous-amendement  
Dépôt**

*c) une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur, **en particulier le Plan directeur communal et le PGA.** Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité.*

**Discussion**

Martine Fiora-Guttmann (LE).

<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> le sous-amendement de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) à la <i>litt. c</i> ), et <b>accepte</b> l'amendement de la commission.
<b>Discussion</b>	<u>Andrea Eggli (AGT)</u> , qui dépose le sous-amendement suivant :
<b>Sous-amendement Dépôt</b>	<i>d) une étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement, <b>santé</b>) du développement des zones concernées. Cette étude de type évaluation environnementale stratégique (EES) sera une analyse plus globale des considérations environnementales et urbanistiques que celle concernant uniquement le projet.</i>
<b>Discussion</b>	Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une large majorité, <b>refuse</b> le sous-amendement de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) à la <i>litt. d</i> ).  Le Conseil, à une large majorité, avec quelques avis contraires, <b>accepte</b> la <i>litt. d</i> ) proposée par la commission.  Le Conseil, à une très large majorité, avec un avis contraire, <b>accepte</b> la <i>litt. e</i> ) proposée par la commission.  Le Conseil, à une large majorité, avec quelques abstentions, <b>accepte</b> la <i>litt. f</i> ) proposée par la commission.
<b>Discussion</b>	Claude Grin (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une large majorité, <b>refuse</b> le sous-amendement de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) à la conclusion N° 12.  Le Conseil, à une large majorité, avec quelques abstentions, <b>accepte</b> la conclusion N° 12 (anc. 11.) amendée.  Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, <b>accepte</b> les conclusions N° 13 (anc. 12.) à 16 (anc. 15.) du rapport-préavis.
<b>Discussion</b>	<u>Elena Torriani (AGT)</u> , qui dépose le sous-amendement suivant :
<b>Sous-amendement Dépôt</b>	<i>17. de compléter la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose composé de conseillers/ères communaux/ales et de représentants des milieux économiques et associatifs. Ce groupe sera régulièrement informé <b>et consulté</b> de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le sous-amendement de M <sup>me</sup> Elena Torriani (AGT). <u>Martine Fiora-Guttman (LE)</u> demande la contre-épreuve. Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, <b>accepte</b> le sous-amendement de M <sup>me</sup> Elena Torriani (AGT).

<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, <b>accepte</b> la conclusion N° 17 (nouvelle) proposée par la commission.
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> la conclusion N° 18 (nouvelle) proposée par M. Maurice Calame (LE).
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, à une forte majorité, avec quelques abstentions, <b>accepte</b> le rapport-préavis N° 2007/19, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le déplacement des jardins familiaux qui devront retrouver l'équivalent de la surface actuelle et d'une station de détente du gaz ainsi que la construction d'un P+R dans le secteur STEP / Bourget ; la construction d'un complexe immobilier aux Prés-de-Vidy comprenant notamment un stade de football de 12'000 à 15'000 places, une piscine olympique couverte, un boulodrome couvert, ainsi que des activités économiques, culturelles et du logement ; l'augmentation de la capacité de 8000 places définitives (plus 4000 places amovibles) du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy ou autre solution comparable sur le territoire lausannois ;</li><li>2. de charger la Municipalité d'établir un plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, ceci afin de les pérenniser ;</li><li>3. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant la démolition du stade de la Pontaise, le redéploiement, la rénovation et la reconstruction des équipements sportifs sur tout le plateau Plaines-du-Loup / Blécherette / Tuilière, ainsi que la construction d'un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier, qui vise entre autre, la mixité sociale et économique avec une cible d'au moins un tiers de logements à loyer contrôlé ;</li><li>4. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant les infrastructures de transports, et en particulier le développement d'une nouvelle ligne de transports publics performante entre le centre-ville et la Blécherette ainsi que les reconstructions du P+R de la Tuilière et de la route de Romanel ;</li><li>5. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant l'instauration d'une démarche participative basée sur une charte dont le contenu est exprimé dans le présent rapport-préavis ;</li><li>6. d'autoriser la Municipalité à procéder aux démolitions nécessaires à la réalisation des immeubles projetés sur le site des Prés-de-Vidy, au redéploiement des équipements sportifs et du P+R à la Blécherette et à la Tuilière, ainsi qu'au réaménagement de la route de Romanel ;</li><li>7. d'approuver la réponse à la motion de M. Léopold Bavaud demandant un boulodrome couvert ;</li><li>8. d'approuver les réponses aux motions de M. Marc-Olivier Buffat et de M<sup>me</sup> Isabelle Truan demandant l'étude d'une piscine olympique ;</li><li>9. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi pour un transport public vers la Blécherette ;</li></ol>

10. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin pour le développement du nord de Lausanne ;
11. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini pour un quartier écologique ;
12. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 6'300'000 francs destiné à financer les différents frais d'études liés à la finalisation du projet Métamorphose. Au cas où elles n'auraient pas déjà été conduites, ce montant couvrira aussi les frais des études listées ci-dessous destinées à étayer et justifier le projet. Ces dernières études devront être présentées au Conseil communal dans le cadre du prochain préavis lié au projet Métamorphose :
  - a) une étude comparant des variantes d'implantation et de réalisation pour un nouveau stade polyvalent de 10'000 à 12'000 places adapté à l'athlétisme sur le site actuel du stade Pierre de Coubertin ou sur d'autres sites sur le territoire lausannois ;
  - b) une étude sur la valeur patrimoniale et l'état sanitaire et sécuritaire du stade de la Pontaise, comprenant notamment une estimation des éventuels investissements à réaliser pour le conserver à moyen terme, en particulier pour l'athlétisme ;
  - c) une étude qui mettra en évidence les divergences entre les intentions de Métamorphose approuvées par le Conseil communal et la réglementation ou planification en vigueur. Elle indiquera les mesures qui seront prises pour assurer ou rétablir cette conformité ;
  - d) une étude qui présentera les conséquences (transports, stationnement, environnement) du développement des zones concernées. Cette étude de type évaluation environnementale stratégique (EES) sera une analyse plus globale des considérations environnementales et urbanistiques que celle concernant uniquement le projet ;
  - e) un rapport mettant en lumière les différentes concertations avec les communes avoisinantes, les responsables des plans PALM, SDOL et SDNL, ainsi que les services cantonaux concernés sur des études d'aménagement et des projets situés dans l'ouest et le nord lausannois, ainsi que leurs avis et positions sur le projet Métamorphose validé par le Conseil communal ;
  - f) une étude d'opportunité relative à la construction d'un tunnel et d'autres infrastructures routières dans le sud de la Ville et des alternatives à ces ouvrages en impliquant les communes voisines ;
13. de balancer le compte d'attente 4300.581.408 de 350'000 francs ouvert pour les premières études, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
14. de balancer le compte d'attente 4000.581.466 de 240'000 francs ouvert pour l'étude générale du trafic dans le secteur sous-gare (projet d'aménagement de l'avenue de Cour – tronçon Bains / Figuiers), par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
15. de balancer le compte d'attente 4201.581.498 de 190'000 francs ouvert pour les études sur l'actualisation du plan de circulation sous-gare, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12 ;
16. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4'200'000 francs pour les travaux immobiliers préparatoires, lesquels seront balancés ultérieurement par prélèvement sur les crédits d'objets y relatifs à venir ;

**Clôture**

17. de compléter la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose composé de conseillers/ères communaux/ales et de représentants des milieux économiques et associatifs. Ce groupe sera régulièrement informé et consulté de l'avancée de l'ensemble du projet Métamorphose.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 23 h 55.

\_\_\_\_\_

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

## Première partie de la 5<sup>e</sup> séance du mardi 20 novembre 2007

### Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente

**Membres absents excusés :** Claire Attinger Doepper, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marie Deveaud, Florence Germond, Claude Grin, Nicole Graber, Albert Graf, Xavier de Haller, Marie-Claude Hofner, François Huguenet, Axel Marion, Claude Mettraux, Thi Nguyen, Francisco Ruiz Vazquez, René Schaller, Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Caroline Alvarez, André Mach.

Membres présents	82
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

#### Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

#### Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts).

#### Retard annoncé

de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, qui rejoindra l'assemblée vers 19 h 00. (Courriel du 15 novembre 2007.)

#### Lettre

de M. François Iselin, d'Epalinges, cité lors du débat du Conseil communal sur la maison de paille, le 6 novembre dernier. (14 novembre 2007.)

#### Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis et rapports-préavis N<sup>os</sup> 2007/35, 2007/33, 2007/34, 2007/43, 2007/46, 2007/53, 2007/44 et 2007/51. (15 novembre 2007.)

#### Démission

de M. Lucas Girardet (Les Verts), pour le 21 novembre 2007. (Lettre du 19 novembre 2007.)

#### Démission

de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), pour le 3 décembre 2007. (Lettre du 19 novembre 2007.)

#### Pétition Dépôt

du comité de soutien à la maison de paille et consorts (environ 1670 signatures) :  
« Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience. »



	<p>Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.</p> <hr/>
<b>Communications municipales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– <u>6 novembre 2007</u> : Elaboration d'un plan directeur de gestion des déchets. Ouverture d'un compte d'attente pour mandat d'études et prestations liées.</li><li>– <u>6 novembre 2007</u> : Quartier les Fiches-Nord – Concours d'urbanisme et d'architecture pour la création de logements. Ouverture d'un compte d'attente.</li><li>– <u>6 novembre 2007</u> : Réaménagement de la place du Tunnel. Ouverture d'un compte d'attente.</li><li>– <u>6 novembre 2007</u> : Pétition des habitants de la Cité pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L.</li><li>– <u>13 novembre 2007</u> : Ouverture d'un compte d'attente. Agrandissement de la chaufferie à Malley pour permettre la poursuite du développement chauffage à distance (CAD) au sud et à l'ouest de la ville.</li></ul> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Roland Philippoz (Soc.) : « Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et les bénévoles ».</p> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Vincent Rossi (Les Verts) : « Une plate-forme de baignade à Ouchy ».</p> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Pour accueillir le m2 à la Sallaz. »</p> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Yves Ferrari (Les Verts) : « Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W ».</p> <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Alain Hubler (AGT) : « Pour un Wifi communautaire à Lausanne ».</p> <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Yves Ferrari (Les Verts) : « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W ».</p> <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Yves Ferrari (Les Verts) : « Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W ».</p> <hr/>

<b>Projet de règlement</b> <b>Dépôt</b>	de M. Yves Ferrari (Les Verts) : « Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficience ».
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	de M. Claude Bonnard (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) sur la situation financière des Docks fin 2007.  L'urgence est demandée pour cette interpellation.
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>II.</b>	M. Marc-Olivier Buffat (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>III.</b>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
<b>IV.</b>	M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>V.</b>	M <sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>VI.</b>	M. Gilles Meystre (LE) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux, M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>VII.</b>	M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
<b>Interpellation</b> <b>Développement</b>	Claude-Alain Voiblet (UDC) développe son interpellation urgente intitulée : « Mendicité ! Ne pas mettre la ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... ».
<b>Réponse municipale</b>	Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Discussion</b>	Cédric Fracheboud (UDC), Rebecca Ruiz (Soc.), <u>Diane Gilliard (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> <b>Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique aux Roms de passage à Lausanne les mêmes règles qu'à tout ressortissant de l'Union européenne, sans discrimination.</i>  <i>Il souhaite également qu'elle prenne contact avec des associations représentatives du peuple rom afin d'accroître sa connaissance de leur culture spécifique et puisse ainsi trouver de meilleures solutions à leur situation misérable et mieux combattre dans la population lausannoise les préjugés racistes à l'égard de ce peuple européen.</i>  <i>Il souhaite enfin que pour remplir cette tâche, la Municipalité s'inspire des Recommandations du Conseil de l'Europe en la matière.</i>

**Discussion, suite**

Françoise Longchamp (LE), Jean-Luc Chollet (UDC), Philippe Mivelaz (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Jean-Christophe Bourquin, directeur, Giampiero Trezzini (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Claude-Alain Voiblet (UDC), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**

Dépôt

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles de police, de santé publique et sociale, nécessaires pour mettre un terme à la montée croissante de la mendicité dans les rues de notre ville. Le Conseil communal invite la Municipalité à lutter avec rigueur contre toute nouvelle forme d'esclavage, ou utilisation abusive d'êtres humains, au sein de réseau de mendicité au cœur de Lausanne.*

**Discussion, suite**

Diane Gilliard (AGT), Sylvie Freymond (Les Verts), Solange Peters (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC), Marc Vuilleumier, directeur.

**Vote**

Le Conseil, à la majorité, **refuse** la résolution de M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

**Discussion**

Thérèse de Meuron (LE), Diane Gilliard (AGT).

**Vote**

Le Conseil **refuse** la résolution de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) par 33 non, contre 29 oui, avec 16 abstentions.

**Discussion**

Alain Hubler (AGT), qui demande l'appel nominal, Jacques Pernet (LE). La demande d'appel nominal étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire de séance y procède :

**Appel nominal**

**Oui** : Apothéloz Stéphanie, Bonnard Claude, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Dolivo Jean-Michel, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Sellathurai Jeyarasasingam, Thavathurai Kugathan, Wermelinger Elisabeth. (32.)

**Non** : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Gratier Tristan, Grin Nicole, Guidetti Laurent, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain. (33.)

**Abstentions** : Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Cosandey Roger, Doepper Ulrich, Ferrari Yves, Gebhardt André, Girardet Lucas, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Ostermann Roland, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rossi Vincent, Stettler Maxline, Trezzini Giampiero, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (17.)

**Première partie de la 5<sup>e</sup> séance du mardi 20 novembre 2007**

---

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** la résolution de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) par 33 non, 32 oui et 17 abstentions.

**Projet de règlement** de M. Yves Ferrari (Les Verts) permettant la création de commissions spécialisées.

**Discussion préalable** Yves Ferrari (Les Verts) demande le renvoi à une commission.

**Suite** Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce projet de règlement est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Clôture** La séance est levée à 20 h 00.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Claire Attinger Doepper, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marie Deveaud, Florence Germond, Claude Grin, Nicole Graber, Albert Graf, Xavier de Haller, Marie-Claude Hofner, François Huguenet, Claude Mettraux, Thi Nguyen, Francisco Ruiz Vazquez, René Schaller, Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Caroline Alvarez, André Mach.

Membres présents	83
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Interpellation  
Développement**

Claude Bonnard (Les Verts) développe son interpellation urgente sur la situation financière des Docks fin 2007.

Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, qui déclare qu'elle répondra ultérieurement, Charles-Denis Perrin (LE), Silvia Zamora, directrice.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/35**

**Plan partiel d'affectation « camping de Vidy »,  
concernant les terrains compris entre le chemin du Camping,  
le chemin des Ruines romaines et le chemin bordant le lac**

**Radiation du PPA N° 651 du 26 juin 1991**

**Rapporteur : M. Blaise Michel Pitton (Soc.)**

**Amendement de la  
commission**

*A l'article 12, il est demandé que le terme « Ville » soit remplacé par « Commune ». Cet amendement est accepté à l'unanimité.*

**Discussion générale**

La discussion n'est pas demandée.

**4. Règlement**

Les articles qui ne suscitent pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Discussion**

Yves Ferrari (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Art. 5. – Cette zone est destinée à des constructions **communautaires** et des installations d'accueil et de services liées au fonctionnement du camp, telles que restaurant, épicerie, kiosque, foyer, bureau et infirmerie, etc.  
(..).*

<b>Discussion, suite</b>	Blaise Michel Pitton (Soc.), Yves Ferrari (Les Verts), <u>Elisabeth Müller (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<p><b><i>Nouvelle conclusion destinée à remplacer les conclusions du préavis</i></b></p> <p><i>Le Conseil communal demande à la Municipalité :</i></p> <p><i>d'élaborer un nouveau plan partiel d'affectation pour le camping de Vidy, dans le cas où la baisse de fréquentation concernant le camping et le caravaning traditionnels se confirme. Ce nouveau plan partiel d'affectation se fera</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li><i>1) sans augmenter la surface dévolue au caravaning résidentiel ;</i></li><li><i>2) en diminuant celle attribuée au camping et au caravaning traditionnels ;</i></li><li><i>3) en ajoutant le terrain ainsi libéré à l'espace public.</i></li></ol> <p>La présidente déclare cet amendement irrecevable, car il équivaut à un refus du préavis, et propose à M<sup>me</sup> Müller (Les Verts) de déposer une motion au cas où les conclusions du préavis seraient refusées par le Conseil.</p>
<b>Discussion, suite</b>	Olivier Français, directeur des Travaux, qui déclare cet amendement irrecevable puisque le règlement du plan partiel d'affectation a été mis à l'enquête, Blaise Michel Pitton (Soc.), Yves Ferrari (Les Verts), Olivier Français, directeur.
<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil <b>refuse</b> à une large majorité l'amendement de M. Yves Ferrari (Les Verts) à l'art. 5 du règlement.
<b>Vote s/conclusions</b>	<p>Le Conseil, à une très large majorité, <b>accepte</b> les conclusions N<sup>s</sup> 1 à 6 du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « camping de Vidy » concernant les terrains compris entre le chemin du Camping, le chemin des Ruines romanes et le chemin bordant le lac, avec la modification suivante : <b>Article 12.-</b> Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Commune, complétant ou modifiant le présent règlement.</li><li>2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;</li><li>3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;</li><li>4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;</li><li>5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;</li></ol>

	<p>6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.</p> <hr/>
<b>Rapport s/r.-préavis N° 2007/33</b>	<p><b>Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations</b></p> <p><b>Demande de crédit d'ouvrage</b></p> <p><b>Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens intitulé</b></p> <p><b>« Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier »</b></p> <p><b><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE)</b></p>
<b>Discussion</b>	<p>Roger Cosandey (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Magali Zuercher (Soc.), Martine Fiora-Guttman (LE), <u>Evelyne Knecht (AGT)</u>, qui demande le <u>renvoi du vote</u> en vertu de l'art. 76 RCCL, Daniel Brélaz, syndic, Guy-Pascal Gaudard (LE), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Magali Zuercher (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Martine Fiora-Guttman (LE), Giampiero Trezzini (Les Verts), Guy-Pascal Gaudard (LE), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, <u>Evelyne Knecht (AGT)</u>, qui <u>retire</u> sa demande de renvoi du vote.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil <b>accepte</b> à une très large majorité les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du rapport-préavis.</p>
<b>Discussion</b>	<p><u>Roland Ostermann (Les Verts)</u>, qui dépose l'amendement suivant :</p>
<b>Amendement Dépôt</b>	<p>5. <del>de prendre acte de</del> <b>d'accepter</b> la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens relative au ch. des Magnolias.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Magali Zuercher (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>Vote s/amendement</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts).</p>
<b>Vote s/conclusions</b>	<p>Le Conseil, à une large majorité, <b>refuse</b> la conclusion N<sup>o</sup> 5 amendée, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 38'850'000.– destiné aux travaux de réfection, d'agrandissement et de transformations du collège de Villamont, montant réparti comme suit :<ol style="list-style-type: none"><li>Fr. 36'300'000.– pour les travaux liés aux bâtiments ;</li><li>Fr. 2'550'000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement secteur bâtiment gymnastique ;</li></ol></li><li>d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :<ol style="list-style-type: none"><li>Fr. 1'815'000.– pour les travaux liés aux bâtiments ;</li><li>Fr. 510'000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement,</li></ol>par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;</li></ol>

3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1;
4. de balancer le compte d'attente 5800.582.583 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.
5. de refuser la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens relative au ch. des Magnolias.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2007/34**

**Création d'une crèche garderie  
aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs  
et collaboratrices de l'administration communale**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts)**

**Discussion**

Andrea Eggli (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Roland Philippoz (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Thérèse de Meuron (LE), Andrea Eggli (AGT), Oscar Tosato, directeur, Françoise Longchamp (LE), Oscar Tosato, directeur, Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil **accepte** à une très large majorité, avec quelques abstentions, les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, du 26 novembre 2002 ;
2. d'accepter le principe de la création d'une crèche garderie destinée notamment aux enfants du personnel communal selon les modalités décrites dans le chapitre 6 du présent rapport-préavis ;
3. de prendre acte de l'inscription au budget 2008 de :
  - a) Fr. 300'000.– sur la rubrique budgétaire 1200.318 pour le Service du personnel ;
  - b) Fr. 250'000.– sur la rubrique budgétaire 5901.318 pour le Service de la petite enfance.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/43**

**Révision complète d'un groupe turbine-alternateur  
de l'aménagement hydroélectrique de Lavey**

**Rapporteur : M. Yves-André Cavin (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'700'000.– pour la révision complète du groupe 2 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey, somme à porter au débit du compte « Production » du bilan du Service de l'électricité de la Direction des services industriels ;



2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/46**

**Implémentation du module SAP Energy Data Management  
aux Services industriels**

**Réaménagement de locaux**

**Crédit complémentaire**

**pour la mise en œuvre de la deuxième étape du projet SAP**

**Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 5 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.– pour l'intégration du module SAP Energy data management (EDM) aux Services industriels ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 300'000.– pour le réaménagement des locaux des Services industriels ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 400'000.– au crédit d'investissement accordé par le préavis N° 2006/26, pour couvrir l'augmentation de la charge de travail liée à la deuxième étape du projet SAP ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives aux crédits mentionnés ci-dessus ;
5. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 76'500.– pour l'année 2008 sous rubrique 7000.316.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2007/44**

**Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy**

**Augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy**

**Projet de 1998 remanié et demande de crédit complémentaire**

**Alimentation en eau et en électricité**

**Rénovation et création de WC publics et de douches**

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller**

**Rapporteur : M. Vincent Rossi (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du rapport-préavis.

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N<sup>os</sup> 5 à 9, puis les conclusions N<sup>os</sup> 10 à 14 du rapport-préavis.

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** la conclusion N<sup>o</sup> 15 du rapport-préavis.

Le Conseil, à une très large majorité, avec une abstention, **accepte** le rapport-préavis N<sup>o</sup> 2007/44, **soit, décide** :

1. d'approuver l'augmentation de 116 unités du nombre de places d'amarrage du port de Vidy, ainsi que la création d'une nouvelle rampe de mise à l'eau et l'installation de deux bouées de dégrèvement dans l'enceinte dudit port ;
2. d'allouer à la Municipalité, à cet effet, un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 870'000.–, à inscrire sur le sous-compte 2200.501.2428.1 ;
3. d'amortir annuellement, à raison de Fr. 58'000.–, le crédit complémentaire mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 2200.331.0 du budget du Service de la police du commerce ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2200.390 les intérêts découlant du crédit complémentaire mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. d'approuver l'alimentation en eau et en électricité des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy ;
6. d'allouer à la Municipalité, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'950'000.–, qui se répartit comme il suit :
  - a) Fr. 2'700'000.– pour le Service de la police du commerce ;
  - b) Fr. 164'000.– pour le Service de l'électricité – réseau souterrain ;
  - c) Fr. 86'000.– pour le Service de l'électricité – éclairage public ;
7. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus à raison de :
  - a) Fr. 270'000.– par la rubrique 2200.331 du Service de la police du commerce ;
  - b) Fr. 5'467.– par la rubrique 7630 des Services industriels (Service de l'électricité – réseau souterrain) ;
  - c) Fr. 4'300.– par la rubrique 7640 des Services industriels (Service de l'électricité – éclairage public) ;
8. de faire figurer sous les rubriques 2200.390 et 7.390 les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus ;
9. de balancer le compte d'attente N<sup>o</sup> 2200.581.270, ouvert pour couvrir les frais d'étude, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 6 a) ci-dessus ;
10. d'approuver la rénovation et la création de douches et de WC publics portuaires ;
11. d'allouer à la Municipalité, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'056'000.– ;
12. d'amortir annuellement, à raison de Fr. 205'600.–, le crédit mentionné sous chiffre 11 ci-dessus, par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;

13. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 11 ci-dessus ;
14. de balancer partiellement le compte d'attente N° 4201.581.409, ouvert pour financer une étude générale sur la *rénovation et la modernisation des WC publics*, par prélèvement de la part afférente sur le crédit mentionné sous chiffre 11 ci-dessus ;
15. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller « *Pour des WC publics accueillants à Lausanne* ».

Rapport s/préavis  
N° 2007/51

### Modification du règlement de la taxe de séjour

**Rapporteur : M. Alain Hubler (AGT)**

#### Amendements

- *Problèmes de forme dans la rédaction des textes légaux*

*Un commissaire désire apporter des modifications d'ordre rédactionnel au règlement de la taxe de séjour et à la convention de l'Entente intercommunale. Cela équivaut à amender ces textes légaux qui doivent être adoptés dans la même version par toutes les communes de l'Entente. De tels amendements retarderaient l'entrée en vigueur de ces textes et contraindraient tous les Conseils à se prononcer à nouveau sur ces objets. Après une discussion animée, une solution qui recueille l'approbation de toute la commission est adoptée. **Les modifications de forme seront transmises par le Service des études générales et des relations extérieures aux instances cantonales compétentes qui en tiendront compte lors de la mise en forme finale de ces textes.***

- *Le Canton a cependant déjà annoncé des modifications de la Convention d'Entente intercommunale dont voici la teneur :*

#### **Article 16 (modifié) - Dissolution**

*En cas de dissolution de l'Entente, l'actif net sera remis à une ou des institutions œuvrant dans un but analogue.*

*Il n'y a en principe pas de restitution des montants restant aux communes signataires au moment de la dissolution, sauf accord à l'unanimité des communes concernées.*

***Le Conseil d'Etat sera averti de la dissolution.***

#### **Article 17 (nouveau) – Litiges**

***Les litiges découlant de l'exécution ou de l'interprétation de la convention sont réglés conformément à l'art. 111 de la Loi sur les communes (LC).***

#### **Article 18 (modifié et anciennement 17) – Durée de validité**

***La présente Entente entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.***

***Elle est conclue pour une durée indéterminée.***

#### Discussion générale

Fabrice Ghelfi (Soc.), Martine Fiora-Guttman (LE), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jacques Pernet (LE), Marc-Olivier Buffat (LE).

<b>Vote s/Règlement</b>	Le Conseil <b>adopte</b> à l'unanimité le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour.
<b>Vote s/Convention</b>	Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 2 abstentions, <b>approuve</b> la convention intercommunale instituant la communauté touristique de la région lausannoise (entente intercommunale).
<b>Vote final</b>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, <b>accepte</b> les conclusions du préavis N° 2007/51, <b><u>soit, décide</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• d'adopter un nouveau règlement relatif à la perception de la taxe de séjour.</li><li>• d'approuver la convention intercommunale instituant la communauté touristique de la région lausannoise (entente intercommunale).</li></ul>

Vu l'article 3 bis de la Loi sur les impôts communaux (LICom), les communes de l'Entente<sup>2</sup> adoptent le présent règlement intercommunal,

Vu l'article 45 LICom,

Vu la Convention intercommunale au sens des articles 110 à 110d de la Loi vaudoise sur les communes,

## REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SEJOUR

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008

### Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

#### Chapitre premier

##### Généralités

**Champ d'application** **Article premier.**– Le présent règlement (ci-dessous « le règlement ») fixe les règles d'assujettissement et les modalités de perception de la taxe de séjour sur le territoire des communes faisant partie de l'entente intercommunale intitulée Communauté touristique de la région lausannoise (« L'Entente »)<sup>2</sup>.

**Taxe communale** **Art. 2.-** Chaque commune de L'Entente perçoit une « taxe communale de séjour » (ci-dessous « la taxe ») destinée à favoriser le tourisme dans le périmètre de l'Entente et à y agrémente le séjour des hôtes.  
**But**

<sup>2</sup> Selon la Convention signée le XX XX 2007, sont concernées les communes de Bussigny, Chavannes -près -Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Lutry, Pully, Saint-Sulpice.

Le produit de cette taxe doit, après déduction des frais de perception et d'administration (article 9), être intégralement affecté au financement de manifestations touristiques ainsi que d'installations, de prestations et de matériel créés pour les hôtes et utiles, de manière prépondérante, à ceux-ci. Il ne peut, en aucun cas, être utilisé, en tout ou partie, pour la couverture de dépenses communales ou de frais de publicité touristique.

## Chapitre II

### Assujettissement, perception, affectation

- Personnes assujetties**      **Art. 3.-** Les personnes de passage ou en séjour dans un des lieux décrits à l'article 4 ci-dessous sont astreintes au paiement de la taxe, sous réserve des cas énoncés à l'article 5.
- Perception**                      **Art. 4.-** Le montant de la taxe est perçu par personne dès et y compris le jour d'arrivée dans la commune et jusqu'à celui du départ, selon les montants suivants, suivant la catégorie d'hébergement :
- a) **catégorie 1**
    - hôtels 5 étoiles sup.,
    - hôtels 5 étoiles : **Fr. 3.40 par nuit**
  - b) **catégorie 2**
    - hôtels 4 étoiles sup.,
    - relais châteaux : **Fr. 3.10 par nuit**
  - c) **catégorie 3**
    - hôtels 4 étoiles : **Fr. 2.80 par nuit**
  - d) **catégorie 4**
    - hôtels 3 étoiles sup.,
    - hôtels 3 étoiles,
    - hôtels 2 étoiles : **Fr. 2.50 par nuit**
  - e) **catégorie 5**
    - hôtels 1 étoile,
    - hôtels sans étoile,
    - auberges de jeunesse et assimilés,
    - beds and breakfast,
    - chambres d'hôtes,
    - gîtes ruraux,
    - hébergements religieux,
    - campings : **Fr. 2.10 par nuit**
  - f) **catégorie 6**
    - pensionnats,
    - instituts : **Fr. 30.00 par mois**  
fractionnables par quinzaine
  - g) **catégorie 7**
    - appartements,
    - villas,
    - studios,
    - chambres : **Fr. 30.00 par mois**  
fractionnables par quinzaine

## **Exonération**

**Art. 5.-** Sont exonérés du paiement de la taxe :

- a) les personnes qui sont soumises à l'impôt sur le revenu et sur la fortune dans la commune :
  - les personnes ayant leur domicile principal dans la commune (y compris celles imposées au forfait) ;
  - les personnes ayant un domicile secondaire dans la commune durant plus de 90 jours (répartition intercommunale ou intercantonale de l'impôt sur le revenu et sur la fortune) ;
  - les personnes soumises à l'impôt à la source ;
- b) les personnes en traitement dans les établissements médicaux dans la commune ;
- c) les personnes indigentes ;
- d) lorsqu'ils sont en service commandé, les militaires, les personnes incorporées dans la protection civile et les pompiers ;
- e) les aides de ménage au pair ;
- f) les enfants de moins de 12 ans révolus.

## **Perception**

**Art. 6.-** La personne qui exploite un établissement ou qui tire profit de la chose louée est responsable de la perception de la taxe et du versement de celle-ci à l'organe de perception désigné par la commune (l'organe de perception).

Les personnes qui tirent profit de la chose louée inscrivent, sur une formule qui leur est remise par l'organe de perception, les indications relatives à la perception de la taxe et aux exonérations.

Toute demande d'exonération doit être motivée au moyen d'une formule à remplir à cet effet.

Le montant de la taxe et, le cas échéant, la formule mentionnée ci-dessus dûment remplie doivent parvenir à l'organe de perception au plus tard le 10 du mois suivant.

L'organe de perception peut encaisser directement le montant de la taxe auprès des personnes assujetties qui ne peuvent être atteintes par l'une de celles mentionnées à l'alinéa 1.

L'organe de perception peut exiger production de tout document en lien avec la taxe de séjour et il peut procéder à tout contrôle sur place.

Si un contrôle permet de découvrir des irrégularités importantes, intentionnelles ou non, dans la perception de la taxe, une expertise peut être requise pour déterminer le montant éventuellement soustrait, ce aux frais de l'assujetti ou du logeur.

- Factures** **Art. 7.-** L'indication du montant de la taxe de séjour dans les factures que les personnes mentionnées à l'article 6, alinéa 1, présentent à leurs clients doit faire l'objet d'une rubrique spéciale uniquement réservée à cette fin, le cas de la taxe perçue forfaitairement (art. 4, catégories 6 et 7) étant réservé.
- Il est interdit de majorer la taxe de séjour.
- Taxation** **Art. 8.-** L'organe de perception vérifie le montant de la taxe et prend une décision motivée s'il s'écarte des indications fournies par les personnes assujetties à la taxe ou celles mentionnées à l'article 6, alinéa 1. Lorsque celles-ci ne fournissent pas, en temps voulu, les indications nécessaires à cet effet, la taxation est effectuée d'office.
- Frais** **Art. 9.-** L'organe de perception prélève au maximum les frais effectifs de perception et d'administration sur la recette brute de la taxe perçue sur son territoire.
- Affectation<sup>3</sup>** **Art. 10.-** Le produit net de la taxe est utilisé comme suit :
- a) à Lausanne :
    - la moitié du montant perçu est versée à « Lausanne Tourisme » ;
    - la moitié est versée au « Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) » ;
  - b) dans les autres communes :
    - 30% du montant perçu est acquis à la société de développement ou l'office du tourisme de la commune ;
    - 20% est versé à « Lausanne Tourisme » ;
    - 50% est versé au FERL.

### **Chapitre III**

#### **Organes et compétences**

- Municipalité** **Art. 11.-** Chaque municipalité :
- a) désigne l'organe chargé de la perception de la taxe sur son territoire communal;
  - b) peut contrôler, en tout temps, la perception de la taxe de séjour sur son territoire et l'utilisation que les organes locaux désignés à l'article 10 font des montants qui leur sont attribués ;
  - c) nomme, au début de chaque législature communale, son représentant au sein de la commission et le suppléant de celui-ci ;

---

<sup>3</sup> Convention intercommunale.  
DM

- d) renseigne son Conseil communal et la Commission sur la perception de la taxe de séjour et l'utilisation du produit de celle-ci, les comptes étant accessibles aux organes de contrôle des finances des communes.

### **Commission**

**Art. 12.-** Il est institué une « Commission de la taxe de séjour » – présidée par le syndic de Lausanne et comprenant au surplus un membre de la municipalité de chaque commune ou son suppléant, ainsi qu'un représentant de Lausanne Tourisme. Elle a pour mission :

- a) de classer les établissements dans les catégories prévues à l'article 4, lettres a) à g) ;
- b) de contrôler la perception de la taxe et son utilisation par les bénéficiaires de la part du produit mise à leur disposition ;
- c) de gérer le « Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise » ; elle peut toutefois, sous sa responsabilité, confier cette mission au Bureau prévu à l'article 13.

En outre, elle recherche une solution amiable à toutes les contestations pouvant survenir entre communes concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

### **Bureau**

**Art. 13.-** Il est institué un « Bureau de la taxe de séjour » qui, présidé par le syndic de Lausanne, est au surplus composé :

- a) de deux à quatre membres de la commission ;
- b) d'un représentant désigné par la Société des hôteliers de Lausanne et environs ;
- c) d'un représentant désigné par la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Lausanne ;
- d) de deux représentants de Lausanne Tourisme.

Le Bureau préavise les demandes d'attribution de fonds que les bénéficiaires du produit de la taxe soumettent à son examen. Il répond aux demandes et consultations présentées par la commission.

## **Chapitre IV**

### **Dispositions administratives et pénales**

### **Recours**

**Art. 14.-** Toute décision relative à la taxe peut faire l'objet d'un recours à la Commission communale de recours territorialement compétente, conformément à l'article 45 LICom.

Le recours s'exerce par acte écrit et motivé et doit être adressé dans les trente jours dès la notification à l'autorité qui a rendu la décision, conformément à l'article 46 LICom.



<b>Soustraction de taxe</b>	<p><b>Art. 15.-</b> Les soustractions de taxe sont réprimées, sous réserve du recours à la Commission communale prévu à l'article 45, aliéna 1 LICom, par les municipalités, conformément aux dispositions de l'arrêté communal d'imposition de la commune territoriale.</p> <p>Le paiement de l'amende ne dispense pas le contrevenant de celui de la taxe due.</p> <p>Le montant des amendes est versé au « FERL ».</p>
<b>Autres infractions</b>	<p><b>Art. 16.-</b> Les autres contraventions au règlement et à ses dispositions d'application sont réprimées par les autorités municipales de chaque commune, au sens de la Loi sur les sentences municipales, de la commune où l'infraction a été commise, conformément aux dispositions de ladite loi et du règlement de police.</p>
<b>Code pénal</b>	<p><b>Art. 17.-</b> Sont réservées les compétences de l'autorité judiciaire concernant les actes tombant sous le coup du Code pénal.</p>

## **Chapitre V**

### **Dispositions transitoires et finales**

<b>Abrogation</b>	<p><b>Art. 18.-</b> Le présent règlement abroge le précédent entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995.</p>
<b>Entrée en vigueur</b>	<p><b>Art. 19.-</b> Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.</p>

## **Communauté touristique de la région lausannoise**

### **Entente intercommunale**

Sous l'intitulé « Communauté touristique de la région lausannoise », ci-après « l'Entente », les communes signataires constituent une entente intercommunale au sens des articles 110 à 110d de la Loi vaudoise sur les communes et conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

#### **Article 1 – But**

L'Entente intercommunale a pour but :

- de définir et coordonner des actions visant à favoriser le développement touristique des communes membres ;
- de constituer et gérer le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), selon le règlement spécifique adopté par les communes concernées ;
- de contribuer à financer tout ou partie des charges liées à des projets en relation avec le tourisme.

## **Organes**

### **Article 2 – Commission**

Il est constitué une Commission de la taxe de séjour, conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

Outre la gestion de la taxe de séjour, la commission peut se voir confier d'autres tâches en matière de coordination touristique par les communes membres de l'Entente.

### **Article 3 – Bureau**

Il est institué un Bureau de la taxe de séjour, conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

Le Bureau agit sur mandat de la commission.

### **Article 4 – Secrétariat**

Le secrétariat de l'Entente est assuré par la Ville de Lausanne.

### **Article 5 – Autres instances**

La commission peut constituer les groupes de travail qu'elle juge nécessaires aux activités de l'Entente.

Elle peut se faire assister dans ses travaux par des personnes de son choix, avec voix consultative.

### **Article 6 – Décisions**

Les décisions de la Commission et du Bureau se prennent à la majorité des membres présents.

## **Finances**

### **Article 7 – Ressources**

L'Entente dispose d'une part du produit de la taxe de séjour perçue dans les communes signataires, affectée obligatoirement au Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise – FERL, conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

Elle peut en outre bénéficier des ressources suivantes :

- une part du produit d'autres taxes en relation avec le tourisme, l'animation locale ou le développement économique perçues dans les communes signataires, pour autant qu'un règlement spécifique le prévoie ;
- des contributions communales, ponctuelles ou régulières ;
- des subventions d'autres collectivités, en particulier du Canton ;
- des participations privées.

### **Article 8 – Affectation**

L'Entente affecte ses ressources :

- à l'alimentation du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise – FERL – affectation obligatoire, conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour ;
- au financement d'étude, d'investissements ou de frais de fonctionnement liés à des opérations correspondant aux buts de l'Entente.

Les montants ne provenant pas de la taxe de séjour sont affectés librement par l'Entente.

Un éventuel excédent de ressources sera affecté au Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise.

### **Article 9 – Utilisation du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise – FERL**

Le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (ci-après «le Fonds») peut financer des manifestations touristiques, des équipements, des installations et du matériel créé pour les hôtes et utile, de manière prépondérante, à ceux-ci.

Il peut aussi financer des frais d'étude liés à de telles réalisations.

Le Fonds peut contribuer au financement des manifestations au rayonnement international en relation avec le tourisme.

Le Fonds ne peut financer des dépenses communales ou de la publicité.

#### **Article 10 – Mode d'intervention**

Le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise peut intervenir sous les formes suivantes :

- par des contributions à fonds perdus, en principe à hauteur maximum de 25% du coût brut, sauf pour les frais d'étude pour lesquelles il n'y a pas de plafond d'intervention ;
- par des prêts, avec ou sans intérêts, couvrant en principe 50% au plus du coût brut des réalisations soutenues ;
- par des cautionnements couvrant en principe 50% au plus du coût brut des réalisations soutenues ;
- par des garanties de déficit.

Les pourcentages indiqués peuvent être dépassés dans le cas d'interventions en faveur de réalisations à vocation strictement touristique.

Dans des cas exceptionnels, les modes d'intervention peuvent être combinés.

#### **Article 11 – Dispositions financières**

Il n'y a pas de droit aux interventions du Fonds.

Les interventions du Fonds peuvent être versées par tranches, en fonction des disponibilités.

La commission veillera à respecter une proportionnalité raisonnable entre les montants versés par les communes alimentant le Fonds et les montants alloués par le Fonds à ces communes.

Les contributions du Fonds sont limitées dans le temps, avec, en principe, des soutiens accordés pour trois ans au plus aux manifestations régulières.

Le Fonds peut poser des conditions supplémentaires à son intervention, portant en particulier sur l'équilibre financier du projet, l'existence d'un appui ou de garanties de la part de la commune concernée et d'un office du tourisme ou société de développement.

Des interventions en faveur de projets financés dans une large mesure par des fonds privés sont aussi possibles, à l'exclusion de projets strictement commerciaux.

#### **Article 12 – Restitution**

Le Fonds peut demander restitution des montants accordés si les conditions des projets soutenus ont fondamentalement changé ou si de fausses indications ont été données en vue d'obtenir un soutien du Fonds.

#### **Article 13 – Gestion**

La gestion du Fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée.

Elle est confiée à la Ville de Lausanne.

#### **Dispositions diverses**

##### **Article 14 – Adhésion à l'Entente**

Toute commune membre de Lausanne Région peut demander à faire partie de l'Entente.

La décision d'admission est prise à la majorité des communes signataires. Elle ne peut faire l'objet de recours.

L'adhésion d'une commune ne disposant pas de taxe communale de séjour ou n'ayant sur son territoire aucun établissement susceptible de l'alimenter – ou seulement dans une mesure marginale – peut être conditionnée à la conclusion d'une convention spécifique prévoyant des modalités financières particulières pour la commune en question, notamment en ce qui concerne sa contribution à l'accueil et au développement touristique.

### **Article 15 – Démission**

Toute commune signataire peut démissionner pour la fin d'un exercice avec un préavis de 6 mois.

La démission d'une commune entraîne la fin des obligations de la commune pour autant que celles-ci aient été pleinement remplies à la date où la démission devient effective.

La démission d'une commune n'ouvre le droit à aucune restitution de la part de l'Entente.

### **Article 16 – Dissolution**

En cas de dissolution de l'Entente, l'actif net sera remis à une ou des institutions œuvrant dans un but analogue.

Il n'y a en principe pas de restitution des montants restant aux communes signataires au moment de la dissolution, sauf accord à l'unanimité des communes concernées.

Le Conseil d'Etat sera averti de la dissolution.

### **Article 17 – Litiges**

Les litiges découlant de l'exécution ou de l'interprétation de la convention sont réglés conformément à l'art. 111 de la Loi sur les communes (LC).

### **Article 18 – Durée de validité**

La présente Entente entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Elle est conclue pour une durée indéterminée.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/53**

## **Constitution et participation au capital-actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés**

**Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N<sup>s</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à participer, avec Romande Energie Holding, SIE SA, un partenaire approvisionneur et les Communes de Bussigny, Pully, Paudex, Belmont et Romanel, et à la condition de la réussite de l'ensemble du processus décrit et de l'accord de tous les partenaires stratégiques, à la constitution d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés, à hauteur de 2% du capital avec un siège au Conseil d'administration ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 300'000.–, à porter au bilan des Services industriels sous rubrique « prêts et participations permanentes » ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2008 de Fr. 11 millions en charges sur la rubrique 76.312 et de Fr. 10 millions en revenus sur la rubrique 76.435.

**Clôture**

La séance est levée à 22 h 45.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

## Première partie de la 6<sup>e</sup> séance du mardi 11 décembre 2007

### Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente

**Membres absents excusés :** Benoît Biéler, Marc-Olivier Buffat, Marie Deveaud, Florence Germond, Nicole Graber, Claude Mettraux, Gilles Meystre, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Serge Segura, Claude-Alain Voiblet, Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Paul Ntumba Kahumbu, Thomas Schlachter, Stéphanie Pache.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

#### Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

#### Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et de M. Jean-Charles Bettens (Soc.).

#### Lettre

de M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, informant qu'il devra s'absenter de la séance du Conseil entre 19 h 00 et 20 h 30 environ, attendu à cette heure-là par la Commission exécutive du CIO au Musée olympique.

#### Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le préavis N° 2007/38. (7 décembre 2007.)

#### Lettre

de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), au nom de la Commission permanente de gestion, demandant l'urgence pour le rapport N° 2007/1, en vertu de l'art. 50 du RCCL. (10 décembre 2007.)

#### Démission

de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, avec effet au 31 décembre 2007. (Lettre du 29 novembre 2007.)

#### Démission

du Conseil communal de M. Tristan Gratier (LE) avec effet immédiat. (Lettre du 11 décembre 2007.)

**Communications  
municipales**

- 20 novembre 2007 : Projet « Toises 14 » – Ouverture d'un compte d'attente.
- 27 novembre 2007 : Mesures prises en faveur des « SDF ».
- 4 décembre 2007 : Départ à la retraite de M. William Thonney, chef du Service financier.
- 7 décembre 2007 : Campagne de l'Hermitage à Lausanne, décision de classement de l'entier du site selon la Loi cantonale du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites.

**Question  
Réponse**

à la question (N° 53) de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : « Que faire face à des graffitis racistes ou antisémites ? ».

**Question  
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : Corps de police – Tarif des frais dus pour certaines interventions.

**Question  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) demandant l'édification d'une statue de Maurice Béjart.

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) : « Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport ? ».

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) : « Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation 'camping de Vidy' ».

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « Domino n'est pas qu'un jeu ! ».

**Postulat  
Dépôt**

de M. Yves Ferrari (Les Verts) : « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W ».

**Postulat  
Dépôt**

de M. Kugathasan Thavathurai (Soc.) demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux.

**Motion  
Dépôt**

de M. Claude Bonnard (Les Verts) et consorts (3 cosignataires) pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles.

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Philippe Jacquat (LE) et consorts (4 cosignataires) sur le projet de Musée cantonal des beaux-arts.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Roland Rapaz (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Tram ? métro ? ouest ? est ? nord ? : quelle boussole pour le Conseil communal ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.).

M<sup>me</sup> Solange Peters, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jean-Charles Bettens (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Jean-Charles Bettens (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions.

**Questions orales**

**I.** Fabrice Ghelfi (Soc.) ; la présidente.

**II.** David Payot (AGT) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**III.** Françoise Longchamp (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

**IV.** Jacques Pernet (LE) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Daniel Brélaz, syndic.

**V.** Jacques Pernet (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

**Interpellation**

urgente de M. Claude Bonnard (Les Verts) et consorts sur la situation financière des Docks fin 2007.

**Réponse municipale**

Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Discussion**

Claude Bonnard (Les Verts), Nicolas Gillard (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Silvia Zamora, directrice.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

**Interpellation  
Développement**

Philippe Jacquat (LE) développe son interpellation urgente sur le projet de Musée cantonal des beaux-arts.



<b>Réponse municipale</b>	Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Discussion</b>	<u>Philippe Jacquat (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réalise, si la possibilité technique existe, une structure, un filet ou avec des fils tirés entre les gabarits posés du projet de musée à Bellerive pour mieux appréhender l'aspect du volume futur habillé.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la résolution de M. Philippe Jacquat (LE).
<b>Rapport s/préavis</b> N° 2007/38	<p style="text-align: center;"><b>Parcelle N° 15320 sise à Pra Roman</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Maurice Calame (LE)</b></p>
<b>Amendement de la commission</b>	<p><b>2. (nouvelle)</b> d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires contractés par la Fondation NetAge pour les constructions prévues sur la parcelle N° 15320, par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût des constructions, (terrain non compris), admis par l'autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 6'300'000.– (six millions trois cent mille), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations.</p>
<b>Discussion</b>	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Jean-François Cachin (LE).
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> successivement la conclusion N° 1 et la conclusion N° 2 nouvelle proposée par la commission, <b><u>soit, décide</u></b> :
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Fondation NetAge, un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15320 sise au lieu dit « Pra Roman / Sur Boulex », aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007 ;</li><li>2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires contractés par la Fondation NetAge pour les constructions prévues sur la parcelle N° 15320, par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût des constructions, (terrain non compris), admis par l'autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 6'300'000.– (six millions trois cent mille), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations.</li></ol>

Rapport s/préavis  
N° 2007/47

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages**

**Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics**

**Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau**

**Crédits-cadres annuels 2008**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.)**

**Discussion**

Jean-François Cachin (LE).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 12'000'000.– réparti comme il suit :
  - a) Fr. 4'450'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic, à la réfection d'ouvrages et aux travaux d'entretien du bassin du Centre d'aviron de Vidy ;
  - b) Fr. 2'350'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
  - c) Fr. 5'200'000.– pour couvrir, en 2008 les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de :
  - a) Fr. 890'000.– par la rubrique 4201.331 ;
  - b) Fr. 470'000.– par la rubrique 4602.331 ;
  - c) Fr. 1'040'000.– par la rubrique 4700.331 ;
3. de faire figurer, respectivement sous les rubriques 4201.390, 4602.390 et 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/préavis  
N° 2007/50

**Autorisations d'achats pour l'exercice 2008**

**Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)**

**Amendements de la Commission**

**Administration générale et finances** : La Commission des finances a décidé de suivre la recommandation de la Commission consultative d'informatique prévoyant de ne pas accorder la somme de Fr. 50'000.– pour l'acquisition du logiciel Speedikon FN prévu au Service du logement et des gérances, la pertinence de cet outil n'étant pas démontrée à ce jour. **L'amendement de suppression de cette autorisation d'achat est accepté par 7 oui et 3 abstentions.**

Une commissaire a proposé d'amender la conclusion N° 1 du préavis en ajoutant : « les véhicules diesels achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules ». Elle a relevé que les achats prévus dans le préavis répondent à cette exigence mais a estimé que cet amendement permettrait de montrer l'état d'esprit de la Commission des finances sur ce sujet. **Cet amendement a été accepté par 8 oui, 1 non et 1 abstention.**

**Conclusion N° 1 :** d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2008, un crédit de **Fr. 7'609'300.-** pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ; **les véhicules diesels achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules.**

**Discussion**

Guy Gaudard (LE), Daniel Brélaz, syndic, Charles-Denis Perrin (LE), Florence Germond (Soc.), Jean-Luc Chollet (UDC).

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** les conclusions N°s 1 amendée et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2008, un crédit de Fr. 7'609'300.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ; les véhicules diesels achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/54**

**Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades  
Crédit-cadre annuel 2008**

**Rapporteur : M. David Payot (AGT)**

**Discussion**

Philippe Jacquat (LE).

**Vote**

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N°s 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

**Rapport s/préavis**  
N° 2007/55

**Remplacements et extensions ordinaires  
des réseaux des Services industriels**

**Crédits-cadre annuels 2008**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil **accepte** à l'unanimité les conclusions N°s 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2008, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Réseaux du Service du gaz et du chauffage à distance	17'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	3'200'000.–
Réseau du Service multimédia	<u>2'000'000.–</u>
<b>Total</b>	<b><u><u>22'700'000.–</u></u></b>

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

**Rapport s/préavis**  
N° 2007/56

**Crédits supplémentaires pour 2007  
(2<sup>e</sup> série)**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

**Discussion**

Yves-André Cavin (LE), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>7'339'300.–</u>	<u>1'210'000.–</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>489'600.–</u>	<u>4'900.–</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>119'400.–</u>	<u>0.–</u>

**Rapport s/motion**

**Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher**  
**« L'ouverture des 'Portes St-François',  
l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! »**

**Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (LE)**  
**[remplacé à la tribune par M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE)]**

**Discussion**

Martine Fiora-Guttman (LE), Magali Zuercher (Soc.), Yves Ferrari (Les Verts), Raphaël Abbet (UDC), Olivier Français, directeur des Travaux, Martine Fiora-Guttman (LE), Olivier Français, directeur, Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur, Magali Zuercher (Soc.).

**Vote**

Le Conseil, avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions,  
**décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 20.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Benoît Biéler, Jean-Luc Chollet, Marie Deveaud, Diane Gilliard, Nicole Graber, Xavier de Haller, Claude Mettraux, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Paul Ntumba Kahumbu, Thomas Schlachter, Stéphanie Pache.

Membres présents	85
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 50, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Rapport s/préavis  
N° 2007/48**

**Commune de Lausanne**

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2008**

**Plan des investissements pour les années 2008 et 2009**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE)  
[présidente de la Commission des finances]***

**Amendements de la  
Commission**

**3. Culture, Logement et Patrimoine**

**3600 Service de la culture**

.365 Subventions à des institutions : + **Fr. 30'000.-** :  
(Association vaudoise des amis de l'OSR)

**6. Sécurité sociale et Environnement**

**630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions : + **Fr. 16'000.-** :  
(Coopération-Service).

**Discussion générale**

Jean-Michel Dolivo (AGT), Yves-André Cavin (LE), Giampiero Trezzini (Les Verts), Solange Peters (Soc.), Denis Pache (UDC), Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Les lignes budgétaires ne suscitant pas de discussion sont considérées comme adoptées.

**1. AGF**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

Andrea Egli (AGT), qui dépose l'amendement suivant :

<b>Amendement</b>	<b>1200 Service du personnel</b>
<b>Dépôt</b>	.301 Traitements : + Fr. 3'000'000.– .303 Cotisations aux assurances sociales : + Fr. 180'000.– .304 Cotisations à la Caisse de pensions : + Fr. 450'000.– .305 Assurance accidents : + Fr. 60'000.–
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT).
<b>Discussion</b>	Andrea Eggli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions, <b>accepte</b> le budget de la Direction administration générale et finances.
<b>2. <u>SPS</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic, Marc Vuilleumier, directeur, Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions, <b>accepte</b> le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports.
<b>3. <u>CLP</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
	<u>Claude Bonnard (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement</b>	<b>3600 Service de la culture</b>
<b>Dépôt</b>	.365 Subventions à des institutions : + Fr. 100'000.– : (Les Docks – Fondation pour les Musiques Actuelles : garantie de couverture de déficit.)
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Claude Bonnard (Les Verts).
<b>Amendement de la Commission</b>	Silvia Zamora, directrice, Solange Peters (Soc.), Isabelle Truan (LE), Alain Hubler (AGT), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Claude Bonnard (Les Verts).
<b>Discussion</b>	
<b>Vote</b>	Le Conseil <b>refuse</b> l'amendement de la Commission par 38 non, contre 31 oui, avec 6 abstentions.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une large majorité, avec un certain nombre d'avis contraires et autant d'abstentions, <b>accepte</b> le budget amendé de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

**4. Travaux**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur, Pierre Santschi (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur, Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, **accepte** le budget de la Direction des travaux.

**5. EJE**

**Motion d'ordre**

Marlène Bérard (LE) dépose une motion d'ordre demandant le report de la suite de l'examen du budget à la séance du lendemain soir. Cette motion étant appuyée par un nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion.

**Discussion**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la motion d'ordre de M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE).

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 10.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....



**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Benoît Biéler, Marie Deveaud, Sylvie Favre Truffer, Cédric Fracheboud, Diane Gilliard, Nicole Graber, François Huguenet, Philippe Jacquat, Claude Mettraux, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Denis Pache, Charles-Denis Perrin, Maxline Stettler, Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Axel Marion, Thérèse de Meuron, Francis Pittet, Kugathasan Thavathurai.

Membres présents	78
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 00, en la salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

**Question  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) sur la participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Cinéprod SA.

**Interpellation  
Développement**

Roland Rapaz (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Tram ? métro ? ouest ? est ? nord ? : quelle boussole pour le Conseil communal ? ».

**Réponse municipale**

Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Alain Hubler (AGT), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution  
Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :*

- a) *informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier 'axes forts de transports publics' ;*
- b) *prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier ;*
- c) *privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville.*

**Discussion, suite**

Solange Peters (Soc.), Marc-Olivier Buffat (LE), Alain Hubler (AGT), Jean-Michel Dolivo (AGT), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Yves Ferrari (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jacques Pernet (LE), Jean-Luc Chollet (UDC), Olivier Français, directeur, Alain Hubler (AGT), Roland Ostermann (Les Verts), Florence Germond (Soc.), Jacques Pernet (LE), Daniel Brélaz, syndic, Roland Rapaz (Soc.).

<b>Vote</b>	Le Conseil <b>accepte</b> la résolution de M. Alain Hubler (AGT) à une évidente majorité, avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions.
<b>Rapport s/rapport N° 2007/1</b>	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;"><b>Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)</b></p>
<b>Amendements de la Commission</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;</li> <li>2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008, pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;</li> <li>3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.</li> </ol>
<b>Discussion</b>	Martine Fiora-Guttmann (LE), Magali Zuercher (Soc.).
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> les conclusions N°s 1 à 3 amendées du rapport N° 2007/1, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;</li> <li>2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008, pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;</li> <li>3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.</li> </ol> <p style="text-align: center;">—————</p>
<b>Rapport s/préavis N° 2007/48 Suite</b>	<p style="text-align: center;"><b>Commune de Lausanne</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Budget de fonctionnement de l'exercice 2008</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan des investissements pour les années 2008 et 2009</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteuse</u> : M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE)</b> <b>[présidente de la Commission des finances]</b></p>
<b>5. EJE</b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

**6. SSE**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Discussion**

David Payot (AGT), qui dépose les amendements suivants :

**Amendements****Dépôt****630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions :

As'trame : + Fr. 5'000.–

Autrement, aujourd'hui : + Fr. 20'000.–

Coopération-Service : + Fr. 16'000.–

Main Tendue : + Fr. 20'000.–

Quart-monde de l'ouest lausannois : + Fr. 7'100.–

**Total** + Fr. 68'100.–**640 Service du travail et de l'intégration**

6400 Administration du service

.365 Subventions à des institutions :

Globlivres : + Fr. 5'500.–

**Discussion, suite**

Françoise Longchamp (LE), qui dépose les amendements suivants :

**Amendements****Dépôt****630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions :

Accueil à Bas Seuil – Distribus :

Suppression de la subvention 2008 : –Fr. 225'000.–

Association A Bas Seuil – Le Passage :

Maintien de la subvention 2007 : –Fr. 70'000.–

Fondation Mère Sofia – Soupe populaire et colis alimentaires :

Suppression de la distribution des colis alimentaires : –Fr. 153'000.–

Distribution de repas chauds à midi 7 jours sur 7 : + Fr. 93'000.–

**Total** –Fr. 355'000.–**Discussion**Nicole Grin (LE), Marlène Bérard (LE), Solange Peters (Soc.), Jean-Luc Chollet (UDC), Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, David Payot (AGT), Marlène Bérard (LE), Jean-Luc Chollet (UDC), qui dépose l'amendement suivant :**Amendement****Dépôt****630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions :

**Revenir à la proposition municipale pour Coopération-Service, soit la suppression de Fr. 16'000.– de subvention.****Discussion, suite**

Solange Peters (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur.

**Vote  
s/amendements**

**630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions :

*As'trame* : + Fr. 5000.– :

Le Conseil **accepte** l'amendement de M. David Payot (AGT) avec un certain nombre d'avis contraires et d'abstentions.

*Autrement, aujourd'hui* : + Fr. 20'000.– :

Le Conseil **refuse** l'amendement de M. David Payot (AGT) à une nette majorité, avec un certain nombre de oui et d'abstentions.

*Coopération-Service* : + Fr. 16'000.– :

Le Conseil **refuse** l'amendement de M. David Payot (AGT) par 31 non, 29 oui et 9 abstentions.

*Main Tendue* : + Fr. 20'000.– :

Le Conseil **refuse** l'amendement de M. David Payot (AGT) à une nette majorité.

*Quart-monde de l'ouest lausannois* : + Fr. 7100.– :

Le Conseil **accepte** l'amendement de M. David Payot (AGT) par 37 oui, 34 non et 2 abstentions.

*Accueil à Bas Seuil – Distribus* : –Fr. 225'000.– :

Le Conseil **refuse** l'amendement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) à une nette majorité.

*Association A Bas Seuil – Le Passage* : –Fr. 70'000.– :

Le Conseil **refuse** l'amendement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) à une large majorité.

*Fondation Mère Sofia – Soupe populaire et colis alimentaires* : –Fr. 153'000.– :

Le Conseil **refuse** à une nette majorité l'amendement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE).

*Distribution de repas chauds à midi 7 jours sur 7* : + Fr. 93'000.– :

Le Conseil **accepte** l'amendement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) à une large majorité.

**640 Service du travail et de l'intégration**

6400 Administration du service

.365 Subventions à des institutions :

*Globlivres* : + Fr. 5500.– :

Le Conseil **accepte** l'amendement de M. David Payot (AGT) par 36 oui, 31 non et 4 abstentions.

**Vote**

Le Conseil, avec un avis contraire et un certain nombre d'abstentions, **accepte** le budget amendé de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

**7. SI**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, **accepte** le budget de la Direction des services industriels.

**Discussion finale** Jean-Luc Chollet (UDC), Jean-Michel Dolivo (AGT), Yves-André Cavin (LE), Giampiero Trezzini (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote s/budget** Le Conseil, à une nette majorité, avec un certain nombre d'avis contraires et autant d'abstentions, **accepte** la conclusion N° 1 amendée du préavis N° 2007/48.

**Plan des investissements pour les années 2008 et 2009**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Discussion** Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil **décide** :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2008 comme il suit :

Charges	Fr. 1'518'956'600.-
Revenus	1'509'797'700.-
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 9'158'900.-</u></b>
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2008 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2008.

**Clôture** La séance est levée à 22 h 30.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

